

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 31

**MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET
DES INDUSTRIES ANIMALES**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **9**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	11
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	13
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	18
3.1.	BILAN TECHNIQUE	18
3.2.	BILAN FINANCIER	18
3.3.	PERSPECTIVES	22
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	24
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	25

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **29**

6.	PROGRAMME 053: DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	33
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	38
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	39
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	50
7.	PROGRAMME 055: AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZONNOSES	51
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	53
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	56
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	57
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	64
8.	PROGRAMME 057: DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	65
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	67
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	70

8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	71
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	77
9.	PROGRAMME 059: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHES ET INDUSTRIES ANIMALES	79
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	81
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	84
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	85
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	100

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques, définit un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de l'État et des autres entités publiques. Il introduit la gestion axée sur les résultats dans les finances publiques par l'institutionnalisation de la budgétisation par programme.

L'article 13 de cette loi stipule que la Loi de finances initiale prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Dans sa seconde partie, elle fixe pour le budget général, par programmes ou par dotation, le montant détaillé des crédits en autorisation d'engagement et en crédits de paiement. Cet article induit l'élaboration et la présentation des projets de performance des administrations (PPA).

Depuis la loi des finances 2013, la demande budgétaire des ministères et institutions y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

L'élaboration du PPA 2023 vise la poursuite de la mise en œuvre des quatre programmes du MINEPIA. Ces programmes assortis de leurs objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles plus adéquats seront aisément suivis et évalués afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement (SND30).

Le présent Projet de Performance des Administrations comprend trois principales articulations à savoir :

la première partie se rapportera à la synthèse de la stratégie, mettant en exergue la contribution attendue du MINEPIA à travers les stratégies développées par le Gouvernement, notamment la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) en suite, elle présente les domaines d'intervention, les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique et la déclinaison du cadre logique ;

la deuxième partie qui est relative au contenu des programmes, présente les différents programmes, leurs actions, leurs objectifs, leurs indicateurs, leurs cibles ainsi que, les stratégies de mise en œuvre et enfin, présente les coûts de réalisation ;

la troisième partie comporte le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

1. POINT SUR LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

La prise en compte du genre dans le sous-secteur EPIAH s'appuie sur le programme 3 de la Politique Nationale Genre (PNG) intitulé " **renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production**" avec comme actions de rattachement de la PNG les actions suivantes :

Action 3.2 : Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les segments des chaînes de valeurs de secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche)

Action 3.3 : Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat

Action 3.5 : Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)

La mise en œuvre des actions suscitées s'opérationnalise à travers les programmes ci-

dessous :

053 : Développement des Productions et des Industries Animales à travers les actions d'amélioration de la productivité et de la production des filières bovine (lait-viande), porcine, avicole, petits ruminants, apicole et des autres filières d'élevages et dont les activités principales portent sur le soutien et l'accompagnement des producteurs pastoraux hommes et femmes, le développement des productions et des élevages du sous-secteur EPIAH.

055 : Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses à travers les actions sur la santé publique vétérinaire et l'amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires et dont les activités principales portent sur la sensibilisation des manipulateurs des denrées alimentaires d'origine animale sur les bonnes pratiques d'hygiène et le développement de la profession vétérinaire au bénéfice des hommes et des femmes.

057 : Développement des Productions Halieutiques à travers les actions sur la maîtrise de la production des pêches de capture, le développement de l'aquaculture intensive et l'appuis-conseils aux acteurs. Les principales activités portent sur les acquisitions de matériels et des équipements de pêche au profit des hommes et femmes, d'une cogestion durablement des pêches de captures, de la disponibilité des équipements, infrastructures et intrants aquacoles de qualité, de l'appui conseil auprès des acteurs hommes et femmes et de la facilitation de l'accès des hommes et des femmes aux financements.

059 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur EPIAH à travers les actions d'amélioration du cadre de travail, de planification budgétaire, de mise en place d'un système d'information et production des données statistiques sensible au genre, de gestion des ressources humaines et de coordination et animation des services rattachés et organismes sous-tutelles. Les principales activités portent sur la construction, réfection ou réhabilitation des bâtiments selon l'approche genre, l'actualisation des outils de planification et de programmation sensible à la BSG. la collecte et l'analyse des statistiques administratives désagrégées du sous-secteur EPIAH par sexe, la mise en œuvre d'un plan global de formation du MINEPIA, la mise en œuvre le cadre organique du MINEPIA et la promotion de la sécurité sociale, de la vie associative et culturelle, du genre, de la lutte contre les IST/VIH/SIDA/ COVID-19.

2. POINT SUR LES ACTIVITES D'IMPORT SUBSTITUTION

L'objectif global de la SDSR/PNIA 2020-2030 est de réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales. L'un des résultats visés par cet objectif est la réduction des importations de produits alimentaires et l'accroissement des exportations.

La politique d'import-substitution est bien ancrée à l'objectif spécifique 1 (OS1) qui vise à accroître durablement la production des produits végétaux, sylvicoles, animaux et halieutiques des chaînes de valeur prioritaires (actions 1.2, 1.3 et 1.4). Il s'agit pour le sous-secteur élevage, pêches et industries animales de la production des viandes et abats, de la production du lait et de la production du poisson.

Les principes de la stratégie de l'import-substitution du sous-secteur élevage, pêches et industries animales sont alignés aux principes directeurs de la SND30. Il s'agit notamment de : (i) le développement harmonieux, équilibré et équitable du territoire ; (ii) la planification du développement dans le cadre de la décentralisation ; (iii) l'intégration dans la planification des

exigences de rattrapage pour les zones affectées par les crises sociales et sécuritaires ; (iv) le renforcement de la gestion stratégique de l'État et la création des conditions optimales pour que le secteur privé prenne toute sa place et joue un rôle moteur dans l'économie.

La vision de la stratégie d'import-substitution du sous-secteur EPIA est formulée ainsi qu'il suit :

« Le sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales assure la production de poisson, de lait et des produits de grande consommation qui couvre les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries ».

L'objectif global est d'assurer la production de poisson, de lait et des produits de grande consommation qui couvre les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries.

L'objectif global ci-dessus se décline en objectifs stratégiques et spécifiques contenu dans le tableau ci-dessous

Tableau : Synthèse des objectifs et des indicateurs

<u>OBJECTIFS</u>	<u>INDICATEURS</u>
AXE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE POISSON	
Objectif stratégique 1. Accroître la production nationale de poisson en vue de réduire la dépendance du Cameroun aux importations, d'améliorer la balance commerciale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.	Quantité de poisson produit (en tonnes)
1.1. Objectifs Spécifiques 1 : Développer l'aquaculture commerciale	Quantité de poisson de l'aquaculture produit
1.2. Objectifs Spécifiques 2 : Améliorer la performance et l'utilisation durable des pêches de capture	Quantité de poisson débarqué
AXE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE LAIT	
Objectif stratégique 3. Rendre disponible et accessible les produits laitiers et dérivés locaux sur les marchés de manière à réduire significativement les importations de produits laitiers	Quantité de lait et produits locaux produits
2.1. Objectifs Spécifiques 1 : Développer les fermes laitières	Quantité de lait frais produit
2.2. Objectifs Spécifiques 2 : Mettre en place dispositifs et infrastructures de soutien à la filière laitière	Nombre d'infrastructures et d'équipements mis en place
AXE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE VIANDES ET DENREES DE GRANDE CONSOMMATION	
Objectif stratégique 3. Produire plus de viandes et denrées de grande consommation en vue de favoriser la substitution aux produits halieutiques importés	Quantité de denrées (viande et œufs) produites (en équivalent viande)
3.1. Objectifs spécifiques 1 : Densifier les productions des espèces à cycle court.	Quantité de viande issue des élevages à cycle court produite
3.2. Objectifs spécifiques 2 : Améliorer le cadre législatif et réglementaire	Nombre de textes législatifs promulgués
AXE DE PROTECTION DU CAPITAL PRODUCTIF	

Objectif stratégique 4. Protéger les cheptels et les poissons contre les maladies animales afin de rendre disponible en quantité et en qualité les denrées d'origine animale et halieutique	Taux de mortalité et de morbidité due aux maladies animales
4.1. Objectifs spécifiques 1 : Protéger les animaux (bovins, porcs et petits ruminants) par la vaccination et déterminer les méthodes de contre les maladies spécifiques des poissons	Nombre d'animaux vaccinés
4.2. Objectifs spécifiques 2 : Détecter précocement les maladies animales et organiser la riposte rapide dans les foyers afin d'annihiler la propagation et les risques de contamination des exploitations	Nombre de foyers détectés et assainis
4.3. Objectifs spécifiques 3 : Assurer la qualité sanitaire des denrées d'origine animale et halieutique mis en consommation	Quantité d'aliments contrôlés (en tonnes)

Les activités d'import substitutions pour l'exercice 2023 sont mises en œuvre à travers les actions suivantes :

Programme 053 : Développement des Productions et des Industries Animales

Action 1: Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)

Action 2: Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine

Action 3: Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole

Action 6: Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments

Programme 055 : Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses à travers

Action 1: Contrôle des maladies animales

Action 3: Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires

Programme 057 : Développement des Productions Halieutiques à travers

action 1: maîtrise de la production des pêches de capture

action 2: développement de l'aquaculture intensive

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Dans le cadre de la marche du Cameroun vers l'émergence, et particulièrement la poursuite de la deuxième phase de la vision matérialisée par l'opérationnalisation de la stratégie nationale de développement 2020-2030, SND30, le pays entend à échéance (i) porter le taux de croissance annuel de 4,6% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030 ; (ii) porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne ; (iii) ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 de 3% en 2030. L'atteinte de ces objectifs devra se faire en gardant en vue les orientations fondamentales les principes directeurs et les considérations clés de la SND30.

Déclinés en objectifs sectorielles, les orientations de la SND30 structurées autour des politiques publiques sont mises en œuvre par les administrations. Compte tenu du fait que chaque administration porte un pan de la politique publique des orientations ont été formulées au niveau sectorielles puis déclinées au niveau ministériel.

Tableau 1 : Ancrage stratégique à la SND 30

N°	Orientations/mesures interpellant l'administration	Ancrage aux Stratégies sectorielles (Stratégie sectorielle concernée et paragraphe)	Ancrage à la stratégie nationale (pilier concerné et paragraphe)
1.	Promotion des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques	Axe 1 (SDSR) : Accroissement durable des productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques.	Pilier 1 Développement de la productivité et de la production agricoles : paragraphe 136 : (i), (ii), (iii) et (iv)
2.	Soutien de l'accès aux intrants	Axe 2 (SDSR) : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production.	Pilier 1 Développement de la productivité et de la production agricoles : paragraphe 137
3.	Promotion des technologies les plus efficaces et vulgarisation des résultats de la recherche	Axe 2 (SDSR) : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production.	Pilier 1 Développement de la productivité et de la production agricoles : paragraphe 135
4.	Intensification de l'accès à la terre	Axe 2 (SDSR) : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production.	Pilier 1 Développement de la productivité et de la production agricoles : paragraphe 141

5.	Intensification de l'accès aux équipements de production	Axe 2 (SDSR) : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production.	Pilier 1 Développement de la productivité et de la production agricoles : paragraphe 140
6.	Amélioration des infrastructures d'accompagnement	Axe 2 (SDSR) : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production.	Pilier 1 Développement de la productivité et de la production agricoles : paragraphe 146
7.	Structuration et renforcement des capacités des acteurs	Axe 4 / SDSR : Amélioration de la gouvernance et du capital humain dans le Secteur.	Pilier 1 Développement de la productivité et de la production agricoles : paragraphe 148
8.	Gestion des sols	Axe 3 / SDSR : Renforcement de la résilience du système de production, de la gestion durable des ressources naturelles, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques	Pilier 1 Environnement et protection de la nature : paragraphe 230: (iii) et (iv)
9.	Gestion des ressources en eau	Axe 3 / SDSR : Renforcement de la résilience du système de production, de la gestion durable des ressources naturelles, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques	Pilier 1 Environnement et protection de la nature : paragraphe 233 : (iii) et (iv)

Le secteur rural met en évidence de nombreuses et complexes relations intra et intersectorielles nécessaires pour assurer le développement harmonieux et accéléré du secteur.

Au terme de la deuxième phase de la Vision, le Cameroun est appelé à être un Pays à Revenu Intermédiaire. Dans cette perspective, la vision du secteur rural sera : « Un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable ». L'objectif global de la stratégie à l'horizon 2030 est de : « Soutenir une croissance durable du Secteur Rural pour contribuer à la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des populations ». Cet objectif global est décliné en quatre objectifs spécifiques, à savoir :

Objectif spécifique 1 : Accroître durablement les productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques ;

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production et aux marchés.

Objectif spécifique 3 : Renforcer la résilience des systèmes de production, la gestion durable des ressources naturelles, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques et autres chocs.

Objectif spécifique 4 : Améliorer la gouvernance et le capital humain dans le Secteur.

La stratégie du secteur rural avec un ancrage à la SND30 est structurée autour des quatre (4) axes qui portent sur :

Accroissement durable des productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques ;

Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production ;

Renforcement de la résilience des systèmes de production, de la gestion durable des ressources naturelles, et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques;

Amélioration de la gouvernance et du capital humain dans le Secteur.

Le MINEPIA, à travers ses différents axes d'intervention, rejoint l'axe stratégique N° 3 de la PNG qui a pour objectif de renforcer la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production Sida et la Covid-19 et d'autres pandémies et, mène ses activités dans la perspective d'améliorer la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les segments des chaînes de valeurs de secteurs productifs clés (élevage, pêche)

La prise en compte du genre dans le Sous-Secteur de l'Élevage s'appuie sur les programmes 053, 055, 057, 059.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Le volet élevage, pêche et industries animales du secteur rural participe à l'atteinte des objectifs de la SDSR/PNIA à travers la mise en œuvre d'une politique de développement des activités pastorales et halieutiques à fort potentiel de croissance et créatrices d'emplois. Il comprend ainsi trois domaines d'intervention essentiels que sont : (i) élevages et industries animales ; (ii) pêches, aquaculture et industries connexes et (iii) santé animale et santé publique vétérinaire.

Ces domaines couvrent huit (06) principales filières, à savoir : (i) la filière bovine viande ; (ii) la filière Bovine Lait ; (iii) la filière porcine ; (iv) la filière avicole ; (v) la filière Petits Ruminants ; (vi) la pêche et aquaculture.

A ces principales filières s'ajoutent : (i) la filière apicole ; (ii) les élevages non conventionnels ; (iii) les élevages de compagnies.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le secteur EPIA participe dans une dynamique de l'intrasectorialité et assure ainsi une collaboration étroite aux secteurs agriculture, forêts et environnement, en ce qui concerne le partage du sol, la complémentarité des activités et des acteurs, et à celui de la santé publique pour ce qui est de la protection des consommateurs et la lutte contre les zoonoses. Il dispose également de liens importants avec d'autres secteurs tels que : le commerce, les industries, l'éducation et les travaux publics sans oublier la défense, les finances, l'économie, la planification ; l'aménagement du territoire, les

affaires foncières ainsi que les petites et moyennes entreprises. Il constitue ainsi un sous-secteur « carrefour », susceptible d'enclencher, avec ses pairs du secteur rural, de véritables pôles de croissance économique endogène et autoentretenu, au service d'un développement durable.

Au regard des orientations de la SND30 pour le secteur EPIA, il participe de la gestion des problématiques intersectorielles en matière des infrastructures, des industries et services, de la santé, de l'éducation et du social. Les problématiques phares se composent dans ce contexte de : (i) l'accès aux bassins de production et la gestion des couloirs de transhumance, (ii) l'approvisionnement des industries en facteurs de production (peaux, lait, viande, poissons...), (iii) la lutte contre les zoonoses, (iv) la mise en place d'un cadre de collaboration entre le secteur productif, le milieu de recherche et de la formation (v) et, la mise en place des infrastructures sociaux de base en milieu rural.

A ce titre, au terme du Décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012, le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'élevage, des pêches et du développement des industries animales et halieutiques (cf. article 1er, al. 2).

A ce titre, il est chargé de :

- l'application de toutes mesures visant à la conservation, au développement et à l'exploitation des animaux domestiques et de leurs produits;
- la protection sanitaire du cheptel;
- la salubrité des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique;
- la formation et l'encadrement technique en matière d'élevage, des pêches et de l'aquaculture
- la protection des ressources pastorales, maritimes et fluviales;
- l'amélioration de la production, du contrôle sanitaire et des statistiques en matière de l'élevage, des pêches et des industries animales;
- la salubrité des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique;
- la formation et l'encadrement technique en matière d'élevage, des pêches et de l'aquaculture
- la protection des ressources pastorales, maritimes et fluviales;
- l'amélioration de la production, du contrôle sanitaire et des statistiques en matière de l'élevage, des pêches et des industries animales;
- la salubrité des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique;
- la formation et l'encadrement technique en matière d'élevage, des pêches et de l'aquaculture
- la protection des ressources pastorales, maritimes et fluviales;
- l'amélioration de la production, du contrôle sanitaire et des statistiques en matière de l'élevage, des pêches et des industries animales;
- des études et recherche en vue du renouvellement des ressources pastorales halieutiques et piscicoles, en liaison avec le ministère chargé de la recherche scientifique.

En se fondant sur les dispositions du décret sus-évoqué, le MINEPIA s'est fixé pour objectif stratégique d'accroître la production pastorale et halieutique, en vue non seulement de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matière des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation. Pour atteindre cet objectif, le MINEPIA s'appuie sur quatre (04) programmes dont trois (03) opérationnels et un (01) support pour la

période 2019-2021. Il s'agit du :

- Programme de Développement des Productions et des Industries Animales ;
- Programme d'Amélioration de la Couverture Sanitaire des Cheptels et de la Lutte contre les zoonoses ;
- Programme de Développement des Productions Halieutiques ;
- Programme de Gouvernance et Appui Institutionnel dans le sous-secteur Elevage, Pêche et Industries Animales.

1. POINT SUR LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

La prise en compte du genre dans le sous-secteur EPIAH s'appuie sur le programme 3 de la Politique Nationale Genre (PNG) intitulé " **renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production**" avec comme actions de rattachement de la PNG les actions suivantes :

Action 3.2 : Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les segments des chaînes de valeurs de secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche)

Action 3.3 : Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entreprenariat

Action 3.5 : Promotion de l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles et foncier, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)

La mise en œuvre des actions suscitées s'opérationnalise à travers les programmes ci-dessous :

053 : Développement des Productions et des Industries Animales à travers les actions d'amélioration de la productivité et de la production des filières bovine (lait-viande), porcine, avicole, petits ruminants, apicole et des autres filières d'élevages et dont les activités principales portent sur le soutien et l'accompagnement des producteurs pastoraux hommes et femmes, le développement des productions et des élevages du sous-secteur EPIAH.

055 : Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses à travers les actions sur la santé publique vétérinaire et l'amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires et dont les activités principales portent sur la sensibilisation des manipulateurs des denrées alimentaires d'origine animale sur les bonnes pratiques d'hygiène et le développement de la profession vétérinaire au bénéfice des hommes et des femmes.

057 : Développement des Productions Halieutiques à travers les actions sur la maîtrise de la production des pêches de capture, le développement de l'aquaculture intensive et l'appuis-conseils aux acteurs. Les principales activités portent sur les acquisitions de matériels et des équipements de pêche au profit des hommes et femmes, d'une cogestion durablement des pêches de captures, de la disponibilité des équipements, infrastructures et intrants aquacoles de qualité, de l'appui conseil auprès des acteurs hommes et femmes et de la facilitation de l'accès des hommes et des femmes aux financements.

059 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur EPIAH à travers les actions d'amélioration du cadre de travail, de planification budgétaire, de mise en place d'un système d'information et production des données statistiques sensible au genre, de gestion des ressources humaines et de coordination et animation des services rattachés et organismes sous-tutelles. les principales activités portent sur la construction, réfection ou réhabilitation des bâtiments selon l'approche genre, l'actualisation des outils de planification et de programmation sensible à la BSG. la collecte et l'analyse des

statistiques administratives désagrégées du sous-secteur EPIAH par sexe, la mise en œuvre d'un plan global de formation du MINEPIA, la mise en œuvre le cadre organique du MINEPIA et la promotion de la sécurité sociale, de la vie associative et culturelle, du genre, de la lutte contre les IST/VIH/SIDA/ COVID-19.

2. POINT SUR LES ACTIVITES D'IMPORT SUBSTITUTION

L'objectif global de la SDSR/PNIA 2020-2030 est de réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales. L'un des résultats visés par cet objectif est la réduction des importations de produits alimentaires et l'accroissement des exportations.

La politique d'import-substitution est bien ancrée à l'objectif spécifique 1 (OS1) qui vise à accroître durablement la production des produits végétaux, sylvicoles, animaux et halieutiques des chaînes de valeur prioritaires (actions 1.2, 1.3 et 1.4). Il s'agit pour le sous-secteur élevage, pêches et industries animales de la production des viandes et abats, de la production du lait et de la production du poisson.

Les principes de la stratégie de l'import-substitution du sous-secteur élevage, pêches et industries animales sont alignés aux principes directeurs de la SND30. Il s'agit notamment de : (i) le développement harmonieux, équilibré et équitable du territoire ; (ii) la planification du développement dans le cadre de la décentralisation ; (iii) l'intégration dans la planification des exigences de rattrapage pour les zones affectées par les crises sociales et sécuritaires ; (iv) le renforcement de la gestion stratégique de l'État et la création des conditions optimales pour que le secteur privé prenne toute sa place et joue un rôle moteur dans l'économie.

La vision de la stratégie d'import-substitution du sous-secteur EPIA est formulée ainsi qu'il suit : **« Le sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales assure la production de poisson, de lait et des produits de grande consommation qui couvre les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries ».**

L'objectif global est d'assurer la production de poisson, de lait et des produits de grande consommation qui couvre les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries.

L'objectif global ci-dessus se décline en objectifs stratégiques et spécifiques contenu dans le tableau ci dessous.

Tableau : Synthèse des objectifs et des indicateurs

<u>OBJECTIFS</u>	<u>INDICATEURS</u>
AXE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE POISSON	
Objectif stratégique 1. Accroître la production nationale de poisson en vue de réduire la dépendance du Cameroun aux importations, d'améliorer la balance commerciale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.	Quantité de poisson produit (en tonnes)
1.1. Objectifs Spécifiques 1 : Développer l'aquaculture commerciale	Quantité de poisson de l'aquaculture produit

1.2. Objectifs Spécifiques 2 : Améliorer la performance et l'utilisation durable des pêches de capture	Quantité de poisson débarqué
AXE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE LAIT	
Objectif stratégique 3. Rendre disponible et accessible les produits laitiers et dérivés locaux sur les marchés de manière à réduire significativement les importations de produits laitiers	Quantité de lait et produits locaux produits
2.1. Objectifs Spécifiques 1 : Développer les fermes laitières	Quantité de lait frais produit
2.2. Objectifs Spécifiques 2 : Mettre en place dispositifs et infrastructures de soutien à la filière laitière	Nombre d'infrastructures et d'équipements mis en place
AXE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE VIANDES ET DENREES DE GRANDE CONSOMMATION	
Objectif stratégique 3. Produire plus de viandes et denrées de grande consommation en vue de favoriser la substitution aux produits halieutiques importés	Quantité de denrées (viande et œufs) produites (en équivalent viande)
3.1. Objectifs spécifiques 1 : Densifier les productions des espèces à cycle court.	Quantité de viande issue des élevages à cycle court produite
3.2. Objectifs spécifiques 2 : Améliorer le cadre législatif et réglementaire	Nombre de textes législatifs promulgués
AXE DE PROTECTION DU CAPITAL PRODUCTIF	
Objectif stratégique 4. Protéger les cheptels et les poissons contre les maladies animales afin de rendre disponible en quantité et en qualité les denrées d'origine animale et halieutique	Taux de mortalité et de morbidité due aux maladies animales
4.1. Objectifs spécifiques 1 : Protéger les animaux (bovins, porcs et petits ruminants) par la vaccination et déterminer les méthodes de contre les maladies spécifiques des poissons	Nombre d'animaux vaccinés
4.2. Objectifs spécifiques 2 : Détecter précocement les maladies animales et organiser la riposte rapide dans les foyers afin d'annihiler la propagation et les risques de contamination des exploitations	Nombre de foyers détectés et assainis
4.3. Objectifs spécifiques 3 : Assurer la qualité sanitaire des denrées d'origine animale et halieutique mis en consommation	Quantité d'aliments contrôlés (en tonnes)

Les activités d'import substitution pour l'exercice 2023 sont mises en œuvre à travers les actions suivantes :

Programme 053 : Développement des Productions et des Industries Animales

Action 1: Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)

Action 2: Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine

Action 3: Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole

Action 6: Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments

Programme 055 : Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses à travers

Action 1: Contrôle des maladies animales

Action 3: Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires

Programme 057 : Développement des Productions Halieutiques à travers

action 1: maîtrise de la production des pêches de capture

action 2: développement de l'aquaculture intensive

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Par rapport aux performances antérieures, l'évaluation de l'exécution du budget du Programme met en exergue les principales réalisations des trois dernières années (2019, 2020 et 2021) et à mi-parcours pour l'année 2022 pour chaque programme.

3.1. BILAN TECHNIQUE

3.2. BILAN FINANCIER

Au cours des quatre derniers exercices budgétaires (2021-2022), le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales a reçu une enveloppe globale de **87 063 886 750 FCFA**, toutes sources de financements confondues, dont **56 729 886 750 FCFA** pour l'Investissement et **30 334 000 000 FCFA** pour le Fonctionnement.

Année	Budget MINEPIA (en millier de FCFA)		
2021	41 531 886 750		
2022	45 532 000 000		
Total	87 063 886 750		
Année	Budget MINEPIA (en millier de FCFA)		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
2021	14 315 000,00	27 216 886,75	41 531 886,75
2022	16 019 000,00	29 513 000,00	45 532 000,00
Total	30 334 000,00	56 729 886,75	87 063 886,75

Année	Budget MINEPIA par source de financement			
	C2D	RE	RIO	TOTAL
2021	4 192 792 750	20 000 000 000	17 339 094 000	41 531 886 750
2022	963 000 000	21 000 000 000	23 569 000 000	45 532 000 000
Total	5 155 792 750	21 000 000 000	23 569 000 000	87 063 886 750

DECENTRALISATION	
Année	MINEPIA (en millier de FCFA)
2021	3 300 000
2022	3 500 000
Total	6 800 000

Programme	Objectifs	Indicateur	Crédits alloués		Exécution au 31/12/2021		Taux d'exécution (CP) en (%)
			AE	CP	AE	CP	
Programme 053 : « Développement des Productions et des Industries Animales »	Accroître la production des produits et denrées d'origine animale	Quantité des produits et denrées d'origine animale produits et transformés	30 716 516 748	30 716 516 748	29 520 953 704	29 520 953 704	98,29
Programme 055 : « Amélioration de la Couverture Sanitaire des Cheptels et Lutte contre les Zoonoses »	Réduire l'incidence des maladies animales	Taux de prévalence de maladies animales	4 076 857 831	4 076 857 831	1 633 596 282	1 633 596 282	38,65
Programme 057 : « Développement des Productions Halieutiques »	Assurer une production croissante et durable des produits halieutiques	Quantité de produits halieutiques produits de manière durable	2 206 950 230	2 206 950 230	1 528 980 772	1 528 980 772	69,28

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Programme 059 : « Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Élevage, Pêches et Industries Animales »	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINEPIA	Taux de réalisation des activités budgétisées	8 814 688 239	8 814 688 239	8 304 995 545	8 304 995 545	94,22
Total			45 815 013 048	45 815 013 048	40 988 526 303	40 988 526 303	89,37
Programme	Objectifs	Indicateur	Crédits alloués		Exécution au 30/06/2022		Taux d'exécution (CP) en (%)
			AE	CP	AE	CP	
Programme 053 : « Développement des Productions et des Industries Animales »	Accroître la production des produits et denrées d'origine animale	Quantité des produits et denrées d'origine animale produits et transformés	26 285 789 276	26 285 789 276	16 411 549 94	16 411 549 294	62,44
Programme 055 : « Amélioration de la Couverture Sanitaire des Cheptels et Lutte contre les Zoonoses »	Réduire l'incidence des maladies animales	Taux de prévalence de maladies animales	7 577 660 438	7 577 660 438	4 531 925 731	4 531 925 731	59,81

Programme 057 :	Assurer une production croissante et durable des produits halieutiques	Quantité de produits halieutiques produits de manière durable	5 716 295 071	5 716 295 071	1 691 153 393	1 691 153 393	29,58
« Développement des Productions Halieutiques »							
Programme 059 :	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINEPIA	Taux de réalisation des activités budgétisées	5 308 471 190	5 308 471 190	177168148 2	1 771 681 482	33,37
« Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Élevage, Pêches et Industries Animales »							
Total			44 888 215 975	44 888 215 975	24 406 309 900	24 406 309 900	46,3

S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations financières du MINEPIA sont réparties dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	REALISATIONS TECHNIQUES
Programme 053 développement des productions et des industries animale	Action 01 : amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)	Budget révisé : 7 158 669 Ordonnancement : 187 180 taux d'exécution : 2,61%
	Action 02 : amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine	Budget révisé : 8 648 266 Ordonnancement : 4 367 796 taux d'exécution 50,50%
	Action 03 : amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole	Budget révisé : 600 000 Ordonnancement : 16 000 taux d'exécution : 2,67%
	Action 04 : amélioration de la productivité et de la production de la filière petits ruminants	Budget révisé : 4 600 000 Ordonnancement : 116 350 taux d'exécution : 2,53%
	Action 05 : amélioration de la productivité et de la production des autres filières d'élevages (élevage des équins et des asins, apiculture, élevages non conventionnels et des animaux de compagnie)	Budget révisé : 8 500 Ordonnancement : 0 taux d'exécution : 0,00%
Programme 055 amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses	Action 03 : amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires	Budget révisé : 8 500 Ordonnancement : 0 taux d'exécution : 0,00%

Programme 057 développement des productions halieutiques	Action 01 : Maitrise de la production des pêches de captures	Budget révisé : 1 533 372 Ordonnancement : 13 000 taux d'exécution : 0,00%
	Action 02 développement de l'aquaculture intensive	Budget révisé : 22 200 Ordonnancement : 0 taux d'exécution : 0,00%
	Action 03 : appui conseils aux acteurs	Budget révisé : 1 017 000 Ordonnancement : 0 taux d'exécution : 0,00%
Programme 059 gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur élevage, pêches et industries animales	Action 01 : cadre de travail	Budget révisé : 374 525 Ordonnancement : 309 844 taux d'exécution : 82,73%
	Action 02 planification et gestion budgétaire	Budget révisé : 4 250 Ordonnancement : 0 taux d'exécution : 0,00%
	Action 03 système d'information et production des données statistiques	Budget révisé : 304 250 Ordonnancement : 300 000 taux d'exécution : 98,60%
	Action 04 gestion des ressources humaines	Budget révisé : 37 025 Ordonnancement : 9 844 taux d'exécution : 26,59%

■ 3.3. PERSPECTIVES

Pour une bonne mise en œuvre des programmes du MINEPIA, un accent sera mis sur l'optimisation de la performance et des actions majeures suivantes devront être mises en œuvre :

Dans le cadre du programme 053:

Dans le cadre de ce programme, les activités sont concentrées sur l'intensification des productions (mise en place des infrastructures d'élevage, alimentation des animaux, unités d'abattage, de transformation et de commercialisation), l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois, notamment la volaille, le porc, les gros et les petits ruminants.

Par ailleurs dans l'optique de la mise en œuvre de la stratégie d'import-substitution un accent sera mis dans la filière laitière notamment la poursuite de l'opérationnalisation des centres de collecte de lait et des mini-laiteries construits dans les bassins de production, la promotion de la culture fourragère, la structuration des acteurs et le renforcement des capacités techniques de ces derniers.

Outre les activités régulières de ce programme, les actions spécifiques suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

Finalisation d'un avant-projet de loi sur l'élevage au Cameroun;

Poursuite de la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaines de Valeur en Elevage et Pisciculture (PDCVEP);

Le financement des projets des Organisations de Producteurs ;

Réalisation de seize (16) complexes de commercialisation du bétail, d'au moins cinquante (50) points d'eau et aménagement de 640 ha de champs fourragers dans le cadre du Projet de Développement de la Commercialisation du Bétail et des Infrastructures d'Elevage (PDCOBIE) ;

Poursuivre les engagements du gouvernement dans la lutte contre les importations du poisson et du lait à travers la mise en place du principe d'import substitution.

S'agissant du Programme 055

Le programme 055 est désormais composé de 3 actions opérationnelles et d'une action support. Il s'agit de :

- Contrôle des maladies animales;
- Santé publique vétérinaires;
- Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires;
- Pilotage du programme.

Les activités de ce programme, qui tirent leur fondement de la politique de santé animale et de santé publique vétérinaire, portent essentiellement sur la surveillance épidémiologique des maladies animales (y compris les zoonoses), la prévention de la survenue des maladies, et le cas échéant, la lutte contre les cas de maladies enregistrés.

Des activités de contrôles de la qualité des denrées d'origines animales et halieutiques et la certification des produits seront conduites pour assurer que les produits d'origines animales et halieutiques mis à disposition des consommateurs sont de bonne qualité.

Pour favoriser et mieux assurer ces contrôles, un accent particulier sera mis sur : (i) le développement de la profession vétérinaire, à travers l'amélioration du maillage du territoire nationale par les services vétérinaires de qualité ; (ii) l'ouverture des antennes du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) à Bafoussam, Douala et Ngaoundéré (iii) la vaccination systématique des moutons et chèvres pour l'éradication de la peste des petits ruminants ; (iv) la création du Centre National de Gestion des Crises en Santé Animale (EOC) ; (v) la redynamisation de la MSEG et extension de ses compétences aux régions non couvertes ; (vi) la mise en œuvre du plan opérationnel de contrôle et de lutte contre les maladies animales prioritaires ; (vii) la poursuite du processus du contrôle de la qualité de la viande mise sur le marché (estampillage) ; (viii) la poursuite de la révision de la législation vétérinaire ; (ix) la mise aux normes sanitaires de la filière avicole conformément aux prescriptions de l'OMSA et l'amélioration de la certification vétérinaire et du contrôle officiel.

Dans le cadre du Programme 057

Les actions du programme 057 consistent en : (i) la maîtrise de la production des pêches de captures ; (ii) le développement de l'aquaculture intensive en vue de l'augmentation de la production ; (iii) des appui-conseils aux acteurs et une action support visant à améliorer l'accompagnement et l'encadrement des acteurs ainsi que les performances du programme.

Dans le cadre des chantiers prioritaires déjà réalisés pour le compte de l'exercice 2021 ainsi que des années à venir, plus d'attention devra être accordée de manière concomitante aux aspects suivants :

- faciliter la collaboration entre les services centraux et Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Mener des réflexions avec le service des marchés afin de mieux déterminer les coûts des matériels et projets ;
- adresser aux DREPIA des lettres d'information sur les projets transférés aux CTDS de leur zone de compétence ;
- Poursuivre avec la sensibilisation et le renforcement des capacités du personnel des services déconcentrés ;
- poursuivre avec la sensibilisation des acteurs de la filière en matière de durabilité de la

ressource ;
 former les responsables du programme sur la gestion du budget programme ;
 identifier les partenaires locaux pour booster la production locale en aquaculture
 Finaliser et transmettre les différents termes de référence avant la fin de la semaine
 prochaine ;
 mise sur pied un groupe de travail pour mener des réflexions sur la certification des
 écloseries ;
 créer un fichier de collecte de donnée d'aquaculture

S'agissant du Programme 059

La revue des programmes a permis de combiner les onze actions initialement prévues au niveau du programme 059, pour en obtenir six. Ce sont : (i) Coordination et suivi des activités des services du MINEPIA ; (ii) Etudes stratégiques, planification et coopération au MINEPIA ; (iii) Gestion financière et budgétaire au MINEPIA ; (iv) Gestion de l'information et diffusion des données statistiques ; (v) Développement des ressources humaines et amélioration du cadre de travail et (vi) Communication et relations publiques.

Pour ce programme, les activités consistent à coordonner et animer les services du ministère, réaliser des études stratégiques, assurer la gestion des personnels et leurs carrières, des ressources budgétaires, des données statistiques et du patrimoine. De manière spécifique, la mise en œuvre des activités du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) sera poursuivie à travers la collecte des données et informations dans les différentes régions.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

En se fondant sur les dispositions du décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012, le MINEPIA s'est fixé pour objectif stratégique d'accroître les productions pastorales et halieutiques en vue non seulement de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matière des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation.

Le déroulement des activités y afférentes s'articule autour du développement de diverses filières telles que : la filière porcine ; la filière avicole ; la filière laitière ; la filière bovine (viande) ; la filière des petites ruminantes ; la pêche et l'aquaculture et les élevages non conventionnels avec l'apiculture.

Les activités de mise en œuvre du développement de ces filières sont regroupées au sein de quatre (04) programmes ministériels dont trois (03) programmes opérationnels et un (01) programme support, à savoir :

*le programme de Développement des productions et industries Animales (**Programme 053**);*

*le programme d'Amélioration de la Couverture Sanitaire des Cheptels et Lutte contre les Zoonoses (**Programme 055**);*

*le programme de Développement des Productions Halieutiques (**Programme 057**);*

*le programme de Gouvernance et Appui Institutionnel dans le sous-secteur élevage, pêche et industries animales (**Programme 059**).*

Dans leur mise en œuvre, ces programmes intègrent outre les services centraux et déconcentrés du MINEPIA, les organismes Sous-tutelles (SODEPA, LANAVET, MIDEPECAM),

les organismes rattachés (Mission Spéciale d'Éradication des Glossines, les stations aquacoles, les Centres Nationaux de Formation Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique, la Caisse de Développement de la Pêche Maritime, la Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord, la Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord-Ouest, les stations d'impulsion et de modernisation de l'élevage), les structures privées de production, les structures de recherche, les organisations des producteurs, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), la société civile, les chambres consulaires ainsi que les partenaires au développement.

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Outre le MINEPIA qui est la principale institution du sous-secteur et ses organismes sous tutelles (SODEPA, LANAVET, MIDEPECAM) et rattachés (CDEN, CDENO, CDPM, CNFZVH, MSEG, SIMEL, Stations aquacoles), plusieurs autres départements ministériels interviennent dans le sous-secteur. Parmi eux, on peut citer le MINADER, le MINDCAF, le MINFOF, le MINEP, le MINEPAT, le MINFI, le MINRESI, le MINREX, le MINESUP, le MINEE, le MINTP, le MINPROFF, le MINAS, le MINDEF, le MINPMEESA, le MINIMIDT, le MINCOMMERCE, le MINSANTE, le MINAC, le MINTOURL, le MINTRANS, MINMAP etc.

Il y a également :

les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui constituent des acteurs privilégiés, notamment dans le cadre du processus actuel de décentralisation ;
les universités et écoles de formation qui sont le creuset des nouveaux acteurs que le sous-secteur souhaite enrôler. On peut citer l'Université de Ngaoundéré avec l'Ecole des Sciences et Médecine Vétérinaires et l'ENSAI-IUT, l'université de Dschang avec la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA), l'Université de Maroua avec l'Institut Supérieur du Sahel (ISS), les Universités de Yaoundé I et II, l'Université de Buea, l'Université de Douala avec l'Institut des Sciences Halieutiques de Yabassi, etc. ;
les Chambres Consulaires (CAPEF, Chambre du Commerce, etc.) ;
les organisations faïtières nationales des producteurs (PLANOPAC, CNOP-CAM) ;
les organisations des producteurs (OP) : CNEB-CAM, RENAFIPORCAM, CRPA, etc..;
les Syndicats d'éleveurs et de pêcheurs : Syndicat des armateurs de la pêche industrielle(SAPEMA), le Syndicat des éleveurs et commerçants de gros bétail, les Groupements Inter Patronaux du Cameroun ;
les Organisations professionnelles et Interprofessionnelles notamment l'Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC) et l'Interprofession de la Filière Apicole ;
la Société Civile : Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC) et les associations de défense des consommateurs, The Mbororo Cultural and Development Association(MBOSCUDA) etc.;
les ONG (SNV, APESS, HPI, etc.) ;

Les partenaires techniques, financiers et agences de coopération : l'Agence Française de Développement (AFD), le GIZ, l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), la JICA (Japan International Coopération Agency), les Organismes du Système des Nations Unies au Cameroun (OIE, PNUD, FAO, PAM, OMC, etc.) à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement (UNDAF), la KOICA (Korean International Coopération Agency), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la BADEA, l'Agence

Marocaine de la Coopération Internationale (AMCI), le Brésil, l'agence Internationale de l'énergie Atomique (AIEA), la CINADCO, la coopération Espagnole, la coopération Turque, etc. Dans sa stratégie le Ministère a pour objectif d'Accroître la production pastorale et halieutique en vue non seulement de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matière des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation. De plus la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) est mise en œuvre au MINEPIA à travers quatre programmes dont trois (3) programmes techniques et un programme support. La cohérence est ainsi établie entre le DSCE, la SDSR et les quatre (4) programmes tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 053

DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)	Accroître la production de viande et de lait (de qualité)	Quantité de viande bovine produite	186 730,3	197 000,16	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités de la SODEPA
02	Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine	Accroître la production de viande porcine de qualité	Quantité de viande porcine produite	69 278,81	73 086,14	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des SIMEL
03	Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole	Accroître la production de viande de volaille et des œufs	Quantité de viande de volaille produite	137 153,3	144 696,73	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des SIMEL ; Les OP.
04	Amélioration de la productivité et de la production de la Filière Petits ruminants	Accroître la production viande de qualité de petits ruminants	Quantité de viande caprine produite	26 393	31 000	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des SIMEL ; les Agro-Industries
05	Amélioration de la productivité et de la production des autres filières d'élevages (élevage des équins et des asins, apiculture, élevages non conventionnels et des animaux de compagnie)	Accroître la contribution des autres filières dans la production des produits d'origines animales	Quantité de miel produit	6 588,2	8 000	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des SIMEL

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

06	Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments	Accroître la production d'aliment pour animaux en quantité et en qualité	Quantité de foins pour animaux produite	18 000	18 990	Les rapports d'activités des programmes et projets, de la CDEN, CDENO, les OP
07	Pilotage du programme 053	Favoriser la performance globale du programme à l'atteinte de ses objectifs	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme	100	100	-Rapport d'activités des sous-directions -Rapport d'activités des différentes structures du programme - Rapport des projets et programmes - Rapport des écoles de formations

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 055

AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZOOSE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	Contrôle des maladies animales	Améliorer la protection sanitaire des cheptels en vue d'accroître les productions animales	Proportion des foyers des maladies animales prioritaires assainis ou gérés par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés	45	50	Rapports des DREPIA
02	Santé publique vétérinaires	Protéger les populations humaines des maladies transmissibles par les animaux	Proportion des foyers des maladies zoonotiques assainis par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés	35	40	Rapports des DREPIA
03	Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires	Assurer l'amélioration de l'offre des services vétérinaires.	Nombre des vétérinaires installés en clientèle privée	148	168	SDPVSPV, DREPIA, ONVC
04	Pilotage du programme	Favoriser la performance globale du programme et l'atteinte de ses objectifs	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme	97	100	-DREPIAs; -Under supervision and attached structures (LANAVET, MSEG) -CTDs

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 057

DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	Maitrise de la production des pêches de captures	Augmenter la production des pêches de capture	Quantité des produits halieutiques débarqués	226 000	230 520	Annuaire statistique du MINEPIA, Rapport des services déconcentrés du MINEPIA et les études précédentes sur les données statistiques.
02	Développement de l'aquaculture intensive	Augmenter la production de l'aquaculture	Quantité des produits d'aquaculture obtenue	10 000	12 000	Rapport des services déconcentrés du MINEPIA, document de recensement des fermes aquacoles dans les cinq régions à fort potentiel aquacole
03	Appui conseils aux acteurs	Améliorer l'accompagnement et l'encadrement des acteurs	Nombre d'organisation des producteurs accompagnés	120	140	Rapport des services déconcentrés du MINEPIA, repertoire des aquaculteurs, des projets et programmes
04	Pilotage du programme	Favoriser la performance globale du programme et l'atteinte de ses objectifs	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme.	100	100	-Rapport d'activités des sous-directions -Rapport d'activités des différentes structures du programme - Rapport des projets et programmes - Rapport des écoles de formations.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 059

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES

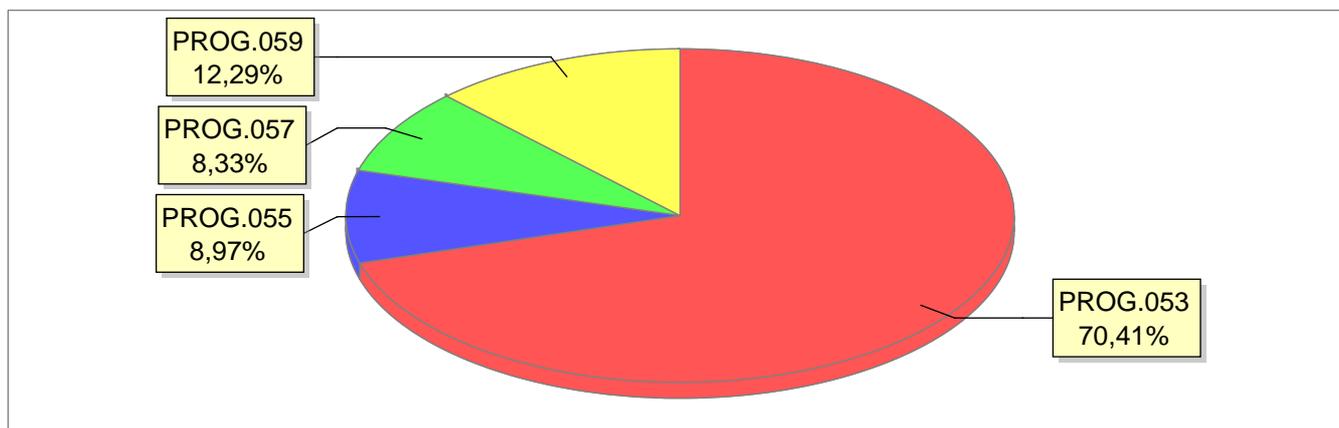
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Cadre de travail	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	100	100	-Rapport d'évaluation des différents services du Ministère - Rapport d'activités des différents structures du Ministère
02	Planification et gestion budgétaire	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	7	7	-La chaîne de résultats des programmes, de organismes sous-tutelles, programmes et projets à financement -Les documents de revue de programme produits par les différents programmes, -Les CDMT des services centraux et déconcentrés -Les CDMT des organismes sous-tutelles -Les CDMT des programmes et Projets à financement conjoints
03	Système d'information et production des données statistiques	Rendre disponible les données statistiques fiables et désagrégées du sous-secteur EPIA	Nombre de documents statistiques produits et diffusés	6	6	-Services déconcentrés du MINEPIA, unité de production, DG Douanes, l'INS, Services Sous-tutelles du MINEPIA, Directions Techniques du MINEPIA
04	Gestion des ressources humaines	Doter les services du MINEPIA des ressources humaines et d'un cadre de travail adéquat	Taux de mise en œuvre en œuvre du cadre organique	100	100	-Déclinaison annuelle du plan de formation du personnel du MINEPAT -Fiches et rapports de formation -Liste des personnels par structure ayant bénéficié de formations conformément au plan de formation
05	Contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	100	100	Rapport d'audit de l'inspection générale
06	Conseil et assistance juridique	Veiller au respect des lois et règlements	Proportion des textes élaborés par an et dans les délais	100	100	rapport d'activités de la cellule juridique et de la sous direction du personnel, solde et pension
07	Communication et relation publique	Accroître la visibilité des actions menées au MINEPIA	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINEPIA	40	40	-Rapport d'activités de la CELCOM - Rapport d'activités des projets/programmes ; - Archétype des supports de promotion économique.
08	Ressources documentaires et information des usagers	Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil	Proportion des services du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	100	100	Rapport d'Activités SDDA, SDACL
09	Coordination, suivi et contrôle des activités ds services du MINEPIA	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégiques tenues par an	4	4	Rapport d'activités de la cellule de suivi

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

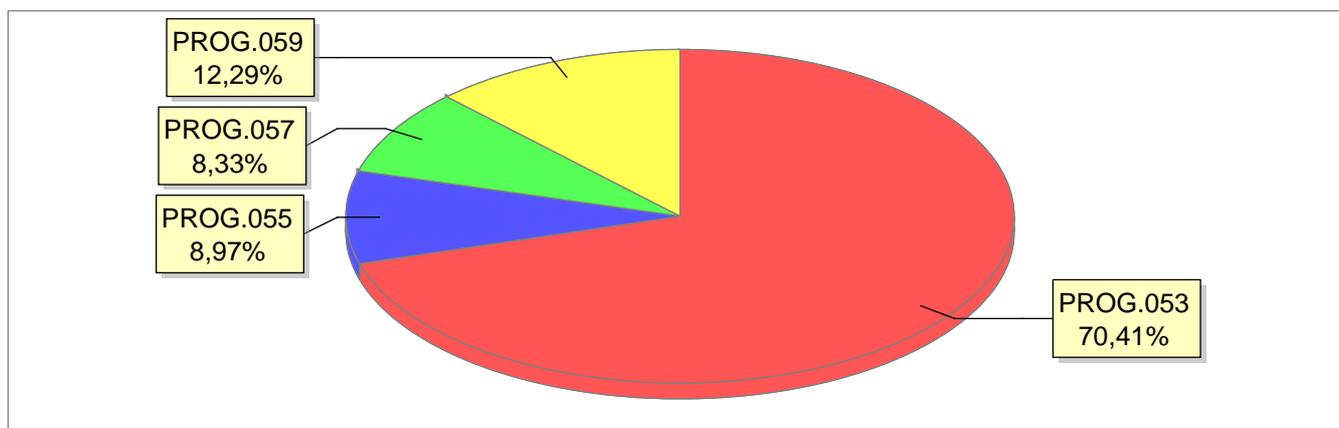
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
053 DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	10 157 700 000	10 157 700 000	25 980 445 216	25 980 445 216	36 138 145 216	36 138 145 216
055 AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZOONOSES	2 986 100 000	2 986 100 000	1 620 517 363	1 620 517 363	4 606 617 363	4 606 617 363
057 DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	2 875 000 000	2 875 000 000	1 398 757 247	1 398 757 247	4 273 757 247	4 273 757 247
059 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	4 964 200 000	4 964 200 000	1 345 140 558	1 345 140 558	6 309 340 558	6 309 340 558
TOTAL	20 983 000 000	20 983 000 000	30 344 860 384	30 344 860 384	51 327 860 384	51 327 860 384

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 053

**DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES
INDUSTRIES ANIMALES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JEAN PAUL ONDOUA ZANG

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme de développement des productions et des industries animales représente le cadre d'accompagnement et d'incitation des activités du secteur de l'élevage et des industries animales. Il vise l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales.

En effet, le Gouvernement en collaboration avec ses partenaires, met en œuvre une politique de développement des filières basées sur une meilleure organisation des principaux acteurs au niveau de chaque maillon (recherche, production, transformation, commercialisation) dans l'optique d'augmenter et de sécuriser les revenus de tous les intervenants. Compte tenu de sa potentielle contribution à l'économie nationale, le Gouvernement envisage d'impulser à ce sous-secteur une croissance durable en développant les productions et les industries animales tout en préservant les ressources naturelles qui y sont liées.

L'objectif du programme est d'accroître de 25% la production des produits et denrées d'origine animale. L'indicateur est le Taux d'accroissement de la production en équivalent viande des produits et denrées d'origine animale.

La finalité est que le sous-secteur de l'élevage constitue un puissant levier pour assurer la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus notamment en milieu rural et par conséquent la création de richesses ainsi que des emplois décents. Un accent particulier sera mis sur les actions d'intensification des productions, d'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois notamment la volaille, le porc, les gros et les petits ruminants.

Par ailleurs, la stratégie de diversification des produits animaux et des revenus des producteurs consistera à accroître la production des élevages non conventionnels. Un partenariat fructueux devra être établi avec la recherche pour d'autres espèces animales susceptibles de diversifier les revenus des producteurs et d'ouvrir éventuellement de nouveaux marchés. Il s'agira enfin de développer l'apiculture et l'industrie du cuir et des peaux.

Sur le plan organisationnel, ce programme est placé sous la responsabilité technique de la Direction du Développement des Productions et des Industries Animales, et la Direction des Pâturages, de l'Alimentation Animale et des Infrastructures d'Élevage. Pour son fonctionnement, le programme suit un organigramme bien défini. Il s'agit de :

- un responsable d'action ;
- un contrôleur de gestion ;
- des responsables d'activités ;
- des points focaux.

Sa mise en œuvre implique outre les services déconcentrés du MINEPIA, les organismes sous tutelles (SODEPA), les organismes rattachés notamment les caisses de développement de l'élevage (CDEN et CDENO,) les stations d'impulsion et de modernisation de l'élevage, les jumenteries, les structures de recherche, les organisations de producteurs, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), la société civile et les autres administrations etc...

Outre ces organismes on note une forte implication des projets et programmes tels que le Programme ACEFA, le PRODEL, le LIFIDEP, le PD-COBIE, le PD-CEVEP à l'atteinte de

l'objectif stratégique de ce Programme.

En 2021, le programme a subi une REFORMULATION EN VUE DE SON ARRIMAGE a la SND30. Une approche filière a été adoptée afin de mieux prendre en compte tous les aspects de la chaine de valeur.

Les actions ainsi reformulées sont :

- Action 01 : Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande) ;
- Action 02 : Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine ;
- Action 03 : Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole ;
- Action 04 : Amélioration de la productivité et de la production de la filière petits ruminants ;
- Action 05 : Amélioration de la productivité et de la production des autres filières d'élevages (élevage des équins et des asins, apiculture, élevages non conventionnels et des animaux de compagnie) ;
- Action 6 ; Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments
- Action 07 : Pilotage du programme.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer l'accroissement de la production des produits d'origine animale

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accroissement de la production en équivalent viande des produits et denrées d'origine animale	%	2020	5,5	2023	5,5

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux d'accroissement de la production en équivalent viande des produits et denrées d'origine animale
Objectif	Assurer l'accroissement de la production des produits d'origine animale
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes ; de la Planification, de la Coopération et des Statistiques, projets et programmes, services déconcentrés
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Données agrégées de production du sous-secteur EPIA
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Somme
Périodicité de la mesure	Annuel
Dernier résultat connu	Année: 2018 Valeur: 3,9
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: 5.5
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 5,5
	Année: 2024 Valeur: 5,5
	Année: 2025 Valeur: 5,5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Annuaire des statistiques du MINEPIA, Rapports d'activités des Délégations Régionales, rapport d'activités du PAD, rapports d'activités des projets et programmes (PRODEL, PEA-Jeune, ACEFA, AFOP...)
Mode de collecte des données	les données sont collectées et renseignées dans les Fiches d'enquêtes transmises aux chefs de centre ; -Descente et suivi permanent des activités des structures concernées
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Les responsables des services déconcentrés, Les chefs de services des statistiques
Vérification/ Validation des données	La cellule des enquêtes et des statistiques du MINEPIA
Service responsable de la synthèse des données	La cellule des enquêtes et des statistiques du MINEPIA
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La cellule des enquêtes et des statistiques du MINEPIA
Coût de collecte et d'analyse	La collecte et l'analyse des données de l'indicateur du programme nécessitent 30 000 000 FCFA (cellule des statistiques) à titre de frais de descentes de terrain, de suivi des OP, d'analyse des données.
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	La collecte des données porte sur les structures et Op de grandes et moyennes tailles encadrées par le MINEPIA. Ainsi les productions d'OP de petites tailles non homologuées ne sont pas prises en compte qui représente l'essentiel des unités de production
Modalités d'interprétation	L'indicateur fait le total des quantités de viande produite dans les diverses filières. Les autres produits tels que le lait et le miel sont convertis en équivalent viande afin d'être totaliser.
5) Commentaires	
<ul style="list-style-type: none"> - Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) Mettre à jour l'annuaire des Op de grande et moyenne taille; - Informer et préparer les sources de données; - Élaboration des outils (conception et test); - Conception des supports de documentation des données; - Information des acteurs de collecte; - Formation éventuelle des acteurs de collecte; - Collecte proprement dit - Réparer modalités d'analyse; - Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 	

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE BOVINE (LAIT-VIANDE)
- ACTION 02:** AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE PORCINE
- ACTION 03:** AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE AVICOLE
- ACTION 04:** AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE PETITS RUMINANTS
- ACTION 05:** AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA PRODUCTION DES AUTRES FILIÈRES D'ÉLEVAGES (ÉLEVAGE DES ÉQUINS ET DES ASINS, APICULTURE, ÉLEVAGES NON CONVENTIONNELS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE)
- ACTION 06:** AMÉNAGEMENT DES PÉRIMÈTRES AGRO PASTORAUX ET CONTRÔLE QUALITÉ DES ALIMENTS
- ACTION 07:** PILOTAGE DU PROGRAMME 053

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La stratégie mise en œuvre par le programme pour répondre aux objectifs fixes consistera pour les filières d'élevages et principalement pour la filière laitière en collaboration avec ses partenaires à :

- L'amélioration génétique du cheptel (bovin, porcins , petits ruminants et même de volaille et autres filières d'élevage) par la mise en place des unités de production des semences animales dans les stations d'élevage qui y joueront un rôle essentiel ; la création des parcs d'insémination avec la contribution des CTD, la formation des formateurs (experts en insémination artificielle et celle des inséminateurs professionnels avec le concours des écoles de formation et structures ayant une expérience dans le domaine dont la SODEPA, l'acquisition des vaches à haut potentiel laitier , des reproducteurs de race porcines et de petits ruminants avec le concours des projets et programmes (PRODEL, PDCVEP etc..) et des partenaires techniques et financiers ;
- L'amélioration de l'alimentation et l'abreuvement du cheptel à travers la promotion et l'intensification de la culture fourragère. Les stations d'élevage, la SODEPA, la CDEN et la CDENO, ainsi que les projets et programme interviendront dans la production de semences fourragères et leur diffusion, la sensibilisation et le renforcement des capacités des producteurs sur les techniques modernes de culture fourragère. Les responsables des services déconcentrés prendront également part à la vulgarisation des semences et des techniques de culture par la formation et les structurations des producteurs en GIC Coopératives spécialisées dans la production du foin. Dans le même ordre d'idée la DPAIE avec le concours des projets, des CTD et des PTF facilitera l'accès aux intrants de production d'aliments composés et

contribuera à l'aménagement des points d'eau dans les bassins de production et le long des couloirs de transhumance et piste à bétail;

- L'amélioration du circuit de transport, transformation et commercialisation des produits d'élevage par l'aménagement (construction et équipement) des infrastructures socio communautaires de base telles que les marchés à bétail, les centres de collecte de lait, les laiteries, les centres de collecte de miel, abattoirs, les boucheries modernes, les charcuteries, avec les contributions des Projets et Programmes. L'implication à la base des producteurs, des commerçants à bétails et des transformateurs permettra également de créer une synergie entre ces différents acteurs pour permettre un meilleur développement des chaînes de valeur des filières ;

- Le développement des infrastructures d'élevage (bâtiment et hydraulique) par les constructions des unités modernes de production, de transformation et commercialisation. Pour ce faire une forte adhésion des acteurs est nécessaires avec les concours des Projets et programmes qui assureront le financement des activités des acteurs (producteurs, transformateurs, GIC, coopératives, établissements etc...);

- L'appui et l'accompagnement des organisations de producteurs. Il s'agira principalement de faciliter et d'encourager la création des exploitations de moyennes et grandes importances, afin de passer ainsi à un élevage intensif susceptible d'augmenter significativement la production, améliorer l'exportation et par conséquent l'entrée des devises.

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder au soutien des producteurs hommes et femmes de la filière bovine, à la construction et à l'équipement des infrastructures d'élevage de volailles au profit des hommes et des femmes, à la production du miel et des produits de la ruche de qualité au profit des hommes et femmes au e soutien et l'accompagnement des producteurs hommes et femmes ainsi que agro[1]industries d'autres filières d'élevage, au Suivi et à l'évaluation de la performance du programme, au soutien et à l'accompagnement des producteurs hommes et femmes et agro-industries PCP-ACEFA: Coordination et gestion en FONCTIONNEMENT PCP-ACEFA: Coordination et gestion en INVESTISSEMENT PCP-ACEFA : Financement des projets des OP en fonctionnement, au Suivi et évaluation de la performance du programme, au d

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)

Il est question dans le cadre de cette action de développer la filière bovine afin d'accroître en qualité et quantité la production de viande et de lait. Pour ce faire elle se repose sur des activités visant à construire et équiper les infrastructures d'élevage bovin, assurer une alimentation de qualité pour le cheptel bovin par l'aménagement des champs fourragers et les constructions des points d'eau dans les principaux bassins d'élevage en collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées, les stations d'élevage de Wakwa, Lougguéré et la station laitière de N'Gaoundéré. Au vu de l'absence d'un cheptel laitier performant, il est également question de soutenir la production laitière par l'amélioration génétique (introduction

de races performantes, insémination artificielle des races locales et transfert embryonnaire) avec le concours du PDCVEP, de la SODEPA, CDEN, des stations d'élevage et des collaborateurs des services déconcentrés. Les constructions et réhabilitation des unités d'abattage, de commercialisation et transformations en collaboration avec les CTD permettront à termes de développer les industries de transformation de la viande et du lait.

Par ailleurs eu égard aux faibles capacités techniques des acteurs de la filière, ces derniers bénéficient d'accompagnements divers visant le renforcement de leurs capacités sur les techniques de production et de transformation, leurs structurations en GIC, Coopératives etc... et le financement de leurs projets à travers les différents projets existants (PDCVEP, ACEFA, LIFIDEP, PDCOBIE etc...).

OBJECTIF 1. Accroître la production de viande et de lait (de qualité)

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité de viande bovine produite	t	2021	186 730,3	2023	197 000,16

ACTION 02

Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine

Cette action porte sur la poursuite des activités de promotion de la production mises en œuvre depuis quelques années dans la filière porcine. Elle a pour objectif d'Accroître la production de viande porcine (de qualité) et repose sur les activités visant à faciliter la construction des infrastructures d'élevage porcin; assurer l'alimentation porcine ; Appuyer l'amélioration génétique et la conservation des races porcines locales ; faciliter la construction des unités d'abattage, de stockage, de transformation et de commercialisation des porcs et assurer le soutien des producteurs de la filière et l'accompagnement de ces derniers à la mise en place de l'interprofession porcine

OBJECTIF 1. Accroître la production de viande porcine de qualité

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité de viande porcine produite	t	2021	69 278,81	2023	73 086,14

ACTION 03

Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole

Cette action est le cadre d'appui à la modernisation de l'aviculture traditionnelle par l'accompagnement des producteurs (amélioration de l'habitat des volailles ; amélioration du taux d'éclosion) et l'appui à la production d'aliments complets (équipements de production d'aliment etc...).

OBJECTIF 1. Accroître la production de viande de volaille et des œufs

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité de viande de volaille produite	t	2021	137 153,3	2023	144 696,73

ACTION 04

Amélioration de la productivité et de la production de la Filière Petits ruminants

La pratique de l'élevage des petits ruminants demeure en grande partie traditionnelle. Dans l'optique d'accroître les productions (viande et lait...) de qualité de petits ruminants, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre diverses activités à savoir : construire et équiper les infrastructures d'élevage de petits ruminants en station ; assurer l'alimentation du cheptel en favorisant le développement de la production fourragère et la construction des points d'eau ; Appuyer l'amélioration génétique et la conservation du Cheptel ; construire et réhabiliter les unités d'abattage, de stockage, de transformation et de commercialisation des petits ruminants et assurer le soutien des producteurs.

OBJECTIF 1. Accroître la production viande de qualité de petits ruminants

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Quantité de viande caprine produite	t	2021	26 393	2023	31 000

ACTION 05

Amélioration de la productivité et de la production des autres filières d'élevages (élevage des équins et des asins, apiculture, élevages non conventionnels et des animaux de compagnie)

Il est question à travers cette action de capitaliser l'apport des filières apicole et d'élevage non conventionnel dans la production des denrées et produits d'origines animales notamment à travers un soutien et accompagnement des producteurs.

OBJECTIF 1. Accroître la contribution des autres filières dans la production des produits d'origines animales

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Quantité de miel produit	t	2021	6 588,2	2023	8 000

ACTION 06

Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments

L'action porte sur l'ensemble des activités de soutien à la production notamment à l'apport en intrants alimentaires et la garantie de la qualité de ces derniers. Elle repose de ce fait sur la mise en œuvre des activités portant sur la réalisation des infrastructures socio - communautaires (points d'eau, marchés à bétail, balisage des pistes à bétail etc...) en collaboration avec les CTD, De plus la mise à niveau des structures de production d'aliments composés constitue un des maillons essentiels de cette action en collaboration avec les producteurs.

OBJECTIF 1. Accroître la production d'aliment pour animaux en quantité et en qualité

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Quantité de foin pour animaux produite	t	2021	18 000	2023	18 990

ACTION 07

Pilotage du programme 053

L'action vise une introduction progressive des principes de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de mise en œuvre des activités du programme. Pour cela, elle met à contribution les ressources pour l'accomplissement optimal des missions qui lui sont dévolues à un moindre coût.

OBJECTIF 1. Favoriser la performance globale du programme à l'atteinte de ses objectifs

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme	%	2021	100	2023	100

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité de viande bovine produite	
Objectif	Accroître la production de viande et de lait (de qualité)	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	01 - Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de Développement des Productions et des Industries Animales.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification, de la Coopération et des Statistiques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de bovins abattus ; Quantité de viande produite	
Unité de mesure	tonne (t)	
Mode de calcul	Addition des quantité de viande produite des abattages contrôlés	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 125194
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 197000.16
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 197 000,16
	Année: 2024	Valeur: 207 835,1 6
	Année: 2025	Valeur: 219 266.1
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités de la SODEPA	
Mode de collecte des données	-Fiches d'enquêtes transmises aux chefs de centre ; - Descente et suivi permanent des activités des structures concernées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Services régionaux des productions animales ; Services régionaux des statistiques	
Vérification/ Validation des données	Cellule des enquêtes et des statistiques	
Service responsable de la synthèse des données	Service des Industries des viandes cuirs et peaux,	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des enquêtes et des statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA permettront de suivre et collecter les données des unités de transformation sur l'étendue du territoire ; La collecte se fera mensuellement en vue de la synthèse annuelle.	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Porte sur la collecte des données de production des unités mises en place dans le cadre du programme et des grandes unités privées de transformation. La transformation artisanale n'est pas capitalisée du fait de l'existence de nombreuses petites unités non homologuées et très peu coopératives. L'exploitation des rapports peut aboutir des décomptes multiples d'une même production et la négligence de celle les plus importantes.	
Modalités d'interprétation	Tous les produits transformés seront simplement convertis en tonnes et additionnés. Cet indicateur permet ainsi d'appréhender l'évolution ou le développement de l'impact des unités de transformation à l'échelle nationale et d'apprécier leur incidence sur l'augmentation de la production.	
5) Commentaires		
<p>Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <p>Mettre la liste des unités de transformation à jour ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les responsables sur la nécessité de rapporter régulièrement leurs productions ; - Informer et préparer les sources de données ; - Élaboration des outils (conception et test) ; - Conception des supports de documentation des données ; - Information des acteurs de collecte ; - Formation éventuelle des acteurs de collecte ; - Collecte proprement dit ; <p>Préparer modalités d'analyse ;</p> <p>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs.</p>		

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité de viande porcine produite	
Objectif	Accroître la production de viande porcine de qualité	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	02 - Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de Développement des Productions et industries Animales (DDPIA)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPCS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantité de viande de porc produite	
Unité de mesure	tonne (t)	
Mode de calcul	Addition des quantités de viande de porcs produite	
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré annuellement	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 44 105
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 73086.14
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 73 086.14
	Année: 2024	Valeur: 77 109,05
	Année: 2025	Valeur: 81 350,04
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des SIMEL	
Mode de collecte des données	-Fiches d'enquêtes transmises aux chefs de centre ; - Descentes et suivi des OP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de suivi évaluation des projets et programmes, les services régionaux des statistiques et services régionaux de productions animales	
Vérification/ Validation des données	Cellule des Enquêtes et des Statistiques	
Service responsable de la synthèse des données	Service du petit bétail, de la volaille et de la cuniculture	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Enquêtes et des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA permettra de suivre les différentes OP de production sur l'étendue du territoire afin de collecter permanemment les données et les analyser ; La collecte se fera mensuellement	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	L'indicateur ne prend pas en compte toutes les OP existantes les données de tous les abattages de porcs ne sont pas considérées du fait des abattages non contrôlés.	
Modalités d'interprétation	Les données de production sont simplement additionnées.	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> -Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) Mettre la liste des OP à jour ; -Informier et préparer les sources de données ; -Élaboration des outils (conception et test) ; -Conception des supports de documentation des données ; -Information des acteurs de collecte ; -Formation éventuelle des acteurs de collecte ; - Collecte proprement dite ; -Préparer modalités d'analyse ; -Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs. 		

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Quantité de viande de volaille produite
Objectif	Accroître la production de viande de volaille et des œufs
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
Action concernée par l'objectif	03 - Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de Développement des Production et Industries Animales
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification, de la Coopération et des Statistiques.
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	- Quantité de poussin d'un jour mis sur le marché ; - Quantité de viande de volaille produite
Unité de mesure	tonne (t)
Mode de calcul	addition des quantités de viande de volaille produites.
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré annuellement
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 52 679
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 144696.73
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 144 696.73
	Année: 2024 Valeur: 152 655,05
	Année: 2025 Valeur: 161 051,8
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des stations d'élevage ; Les OP.
Mode de collecte des données	Fiches d'enquêtes transmises aux chefs de centre ; Descentes et suivi des activités
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de suivi évaluation des projets et programmes, les services régionaux des statistiques et services régionaux des productions animales
Vérification/ Validation des données	Cellule des Enquêtes et des Statistiques
Service responsable de la synthèse des données	Service du petit bétail, de la volaille et de la cuniculture
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Enquêtes et des Statistiques
Coût de collecte et d'analyse	- Le suivi des différents acteurs, La collecte et l'analyse de leurs données de production revient à 5 000 000 FCFA; - Les infos sont collectées mensuellement et analysées en fin d'année.
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	La production de volaille pourra être estimée sur la base des résultats des accouvoirs ce qui ne renseigne pas avec exactitude la production réelle, de plus l'indicateur Ne prend pas en compte toutes les op existantes notamment celles spécialisées dans l'aviculture villageoise.
Modalités d'interprétation	
5) Commentaires	
<ul style="list-style-type: none"> - Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) - Actualisation de la liste ou du répertoire des acteurs ; - Informer et préparer les sources de données ; - Élaboration des outils (conception et test) ; - Conception des supports de documentation des données ; - Information des acteurs de collecte ; - Formation éventuelle des acteurs de collecte ; - - Enquête proprement dite - Préparer modalités d'analyse : - Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs. 	

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Quantité de viande caprine produite
Objectif	Accroître la production viande de qualité de petits ruminants
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
Action concernée par l'objectif	04 - Amélioration de la productivité et de la production de la Filière Petits ruminants
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Développement des Productions et des Industries Animales
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes ; de la Planification, de la Coopération et des Statistiques.
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Nombre de caprins abattus.
Unité de mesure	tonne (t)
Mode de calcul	Somme
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré annuellement
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 27 783
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 31000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 31000
	Année: 2024 Valeur: 32000
	Année: 2025 Valeur: 33000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des SIMEL ; les Agro-Industries
Mode de collecte des données	Fiches d'enquêtes transmises aux chefs de centre ; Descentes et suivi des OP
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de suivi évaluation des projets et programmes, les services déconcentrés des statistiques/Service de l'alimentation animale
Vérification/ Validation des données	Cellule des Enquêtes et des statistiques
Service responsable de la synthèse des données	Service du petit bétail, de la volaille et de la cuniculture
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des Enquêtes et des statistiques
Coût de collecte et d'analyse	•Pour la collecte de ces données auprès des OP, 5 000 000 FCFA sont nécessaires au suivi permanent de ces structures à travers des descentes sur le terrain des enquêtes et à l'analyse des données. •Les données seront collectées annuellement.
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	
5) Commentaires	
<ul style="list-style-type: none"> -Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) -Actualiser la liste des structures à suivre ; -Informier et préparer les sources de données ; -Suivi des activités des structures de production d'aliments pour bétail ; -Élaboration des outils (conception et test) ; -Conception des supports de documentation des données ; -Information des acteurs de collecte ; -Formation éventuelle des acteurs de collecte ; Préparer modalités d'analyse ; -Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 	

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Quantité de miel produit
Objectif	Accroître la contribution des autres filières dans la production des produits d'origines animales
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
Action concernée par l'objectif	05 - Amélioration de la productivité et de la production des autres filières d'élevages (élevage des équins et des asins, apiculture, élevages non conventionnels et des animaux de compagnie)
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Développement des Productions et des Industries Animales
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes ; de la Planification, de la Coopération et des Statistiques.
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Quantité de miel produite
Unité de mesure	tonne (t)
Mode de calcul	somme
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré annuellement
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 6976
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 8000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 8000
	Année: 2024 Valeur: 9000
	Année: 2025 Valeur: 10000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Les rapports d'activités des programmes et projets, les autorisations de créations et d'ouverture, les rapports d'activités des Délégués Régionaux, rapport d'activités des SIMEL.
Mode de collecte des données	Fiches d'enquêtes transmises aux chefs de centre ; Descentes et suivi des OP
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de suivi évaluation des projets et programmes, les services déconcentrés des statistiques
Vérification/ Validation des données	Cellule des enquêtes et des statistiques
Service responsable de la synthèse des données	Le service de l'élevage non conventionnel, de l'apiculture et des animaux de compagnie
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des enquêtes et des statistiques
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 FCFA, Données collectées mensuellement suite au suivi permanent des structures
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	L'indicateur ne prend pas en compte toutes les OP existantes.
Modalités d'interprétation	Les données de production sont simplement additionnées.
5) Commentaires	
<p>-Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) Actualiser la liste des OP disposant d'infrastructures de production et d'hydraulique pastorale ;</p> <p>-Informier et préparer les sources de données ;</p> <p>-Élaboration des outils (conception et test) ;</p> <p>-Conception des supports de documentation des données ;</p> <p>-Information des acteurs de collecte ;</p> <p>-Formation éventuelle des acteurs de collecte ; - Descente proprement dite ;</p> <p>-Préparer modalités d'analyse ;</p> <p>-Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs.</p>	

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité de foins pour animaux produite	
Objectif	Accroître la production d'aliment pour animaux en quantité et en qualité	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	06 - Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Pâturage de l'Alimentation et des Infrastructures d'Elevage	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes ; de la Planification, de la Coopération et des Statistiques.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantité de foins récolté, stocké et disponible ;	
Unité de mesure	tonne (t)	
Mode de calcul	somme	
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré annuellement	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 18990.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 18990
	Année: 2024	Valeur: 20 034.45
	Année: 2025	Valeur: 21 136.34
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activité des programmes et projets, autorisations de création et d'ouverture, rapports d'activité des Délégués Régionaux, rapports d'activité des SIMEL	
Mode de collecte des données	Formulaires d'enquête envoyés aux responsables de centre ; Descentes et suivi des OP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Unité de statistiques	
Vérification/ Validation des données	Direction des Pâturage de l'Alimentation et des Infrastructures d'Elevage cellule des enquêtes et des statistiques	
Service responsable de la synthèse des données	Unité de statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Unité de statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 fcfa	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	L'indicateur ne prend pas en compte toutes les OP existantes.	
Modalités d'interprétation	Les données de production sont simplement additionnées.	
5) Commentaires		
<p>- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) Mettre la liste des OP à jour ;</p> <p>- Informer et préparer les sources de données ;</p> <p>- Élaboration des outils (conception et test) ;</p> <p>- Conception des supports de documentation des données ;</p> <p>- Information des acteurs de collecte ;</p> <p>- Formation éventuelle des acteurs de collecte ;</p> <p>- Collecte proprement dite ;</p> <p>- Préparer modalités d'analyse ;</p>		

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme	
Objectif	Favoriser la performance globale du programme à l'atteinte de ses objectifs	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	07 - Pilotage du programme 053	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction du Développement des Productions et des Industries Animales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification, de la Coopération et des Statistiques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Etat de mise en œuvre des activités	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport des activités exécutées sur le nombre d'activités budgétisées	
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré trimestriellement	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 76
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités des sous-directions - Rapport d'activités des différentes structures du programme - Rapport des projets et programmes - Rapport des écoles de formations - PROB MIS (situation consolidée du Budget) 	
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> - le(s) service(s) responsables de la production des données la cellule de suivi ou l'organisme extérieur chargé de la collecte des données : service de suivi évaluation des projets et programmes - le responsable du contrôle de la qualité des données collectées ; le DAG, IG et la DEPCS 	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> - Direction du Développement des Productions et des Industries Animales - Comité PPBS, Ministre 	
Vérification/ Validation des données	Direction du Développement des Productions et des Industries Animales	
Service responsable de la synthèse des données	Division des Etudes, de la Planification, de la Coopération et des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service du budget	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	toutes les parties prenantes du programme sont consultés	
Modalités d'interprétation	Exploitation des rapports d'activités du programme	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) ; - Informer et préparer les sources de données ; - Élaboration des outils (conception et test) ; - Conception des supports de documentation des données ; - Information des acteurs de collecte ; - Formation éventuelle des acteurs de collecte ; - Préparer modalités d'analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs. 		

PROGRAMME 053 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)	297 000 000	297 000 000	7 028 850 000	7 028 850 000	7 325 850 000	7 325 850 000
02	Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine	3 183 000 000	3 183 000 000	16 900 282 884	16 900 282 884	20 083 282 884	20 083 282 884
03	Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole	3 890 000 000	3 890 000 000	100 000 000	100 000 000	3 990 000 000	3 990 000 000
04	Amélioration de la productivité et de la production de la Filière Petits ruminants	0	0	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
05	Amélioration de la productivité et de la production des autres filières d'élevages (élevage des équins et des asins, apiculture, élevages non conventionnels et des animaux de compagnie)	40 000 000	40 000 000	15 000 000	15 000 000	55 000 000	55 000 000
06	Aménagement des périmètres agro pastoraux et contrôle qualité des aliments	20 000 000	20 000 000	1 536 312 332	1 536 312 332	1 556 312 332	1 556 312 332
07	Pilotage du programme 053	2 727 700 000	2 727 700 000	0	0	2 727 700 000	2 727 700 000
TOTAL		10 157 700 000	10 157 700 000	25 980 445 216	25 980 445 216	36 138 145 216	36 138 145 216

7. PROGRAMME 055

**AMELIORATION DE LA COUVERTURE
SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE
CONTRE LES ZONNOSES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

GARGA GONNE

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 055 intitulé « Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses » a été formulé afin de protéger les cheptels et les consommateurs de l'ensemble du pays. Ainsi, sa mise en œuvre concourt à l'amélioration de la productivité des cheptels et à amélioration de la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique afin d'accroître les productions pastorale et halieutique. Afin d'atteindre cet objectif, les actions suivantes ont été définies:

- Action 01 : Contrôle des maladies animales : l'objectif visé est d'améliorer la protection sanitaire des cheptels en vue accroître les productions animales ;
- Action 02 : Santé publique vétérinaire : Cette action vise à protéger les populations humaines des maladies transmissibles par les animaux (zoonoses) ;
- Action 03 : Amélioration de l'offre des services vétérinaires : l'objectif de cette action est d'assurer l'amélioration de l'offre des services vétérinaires ;
- Action 04 : Pilotage du programme : Ici, il est question de favoriser la performance globale du programme à l'atteinte de ses objectifs.

Sur le plan organisationnel, ce programme est placé sous la responsabilité technique de la Direction des Services Vétérinaires. Pour son fonctionnement, l'organigramme du programme se présente comme suit :

- un responsable de programme ;
- des responsables d'actions ;
- un contrôleur de gestion ;
- des responsables d'activités ;
- des référents.

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre des activités au sein du programme 055. Il s'agit notamment :

- des services déconcentrés à tous les niveaux administratifs du pays soit 10 Délégations Régionales de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (DREPIA), 58 Délégations Départementales (DDEPIA), 360 Délégations d'Arrondissement (DAEPIA) et 788 Centres Zootechniques Vétérinaires qui sont les unités de base ;
- des Collectivités Territoriales Décentralisées dans le cadre du transfert des compétences ;
- des associations professionnelles : Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) et association des para professionnels vétérinaires ;
- les partenaires techniques et financiers (FAO, OMSA, OMS....).

Par ailleurs, le Programme 055 s'appuie sur les organismes et structures sous-tutelles parmi lesquels on peut citer notamment :

- Le Réseau de Surveillance des Maladies Animales du Cameroun (RESCAM) qui est chargé de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des informations zoonosaires ;
- La Mission Spéciale d'Éradication des Glossines (MSEG) qui s'occupe de

l'assainissement des pâturages infestés de mouches tsé-tsé et de la lutte contre les Trypanosomoses Animales Africaines (TAA), ainsi que des autres maladies à transmission vectorielle ;

- Le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) qui réalise le diagnostic des maladies animales dans le cadre des missions de service public et assure la production des vaccins dirigés contre les principales maladies animales prioritaires.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Protéger le cheptel des maladies animales et améliorer la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origines animale et halieutiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des foyers des maladies (animales et zoonotiques) assainies par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés	%	2020	45	2023	50

PROGRAMME 055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des foyers des maladies (animales et zoonotiques) assainies par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés	
Objectif	Protéger le cheptel des maladies animales et améliorer la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origines animale et halieutiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZONNOSES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Services Vétérinaires	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPCS RESCAM SERVICES VÉTÉRINAIRES DÉCENTRALISÉS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre des foyers des maladies animales assainis ou gérés ; -Nombre foyers des maladies animales notifiés et confirmés.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio entre le nombre de foyers des maladies animales assainis ou gérés par rapport au nombre foyers notifiés et confirmés (exprimé en pourcentage) Numérateur : Nombre des foyers des maladies animales assainis ou gérés Dénominateur : Nombre foyers des maladies animales notifiés et confirmés	
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré annuellement	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 35
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports des DREPIA	
Mode de collecte des données	-Collectes annuelle par les rapports d'activité (DREPIA) et hebdomadaire par le renseignement des fiches d'alerte (RESCAM) ; Les informations collectées au niveau des CZV (unité de base) passent par les DDEPIA, puis les DREPIA et arrivent à la DSV via le RESCAM ou elles sont compilées, traitées, analysées et diffusées.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DREPIA, DDEPIA, DAEPIA, CZV	
Vérification/ Validation des données	Descentes de terrains	
Service responsable de la synthèse des données	Services centraux des Services Vétérinaires	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	LANAVET, RESCAM, DSV	
Coût de collecte et d'analyse	10 millions (analyse)	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Le nombre des foyers confirmés et notifiés dépend de la complétude de rapportage des données, des facilités d'accès au diagnostic de laboratoire et de l'efficacité du laboratoire ; -Certaines maladies animales ne sont pas considérées comme prioritaires pour les services vétérinaires officiels et ne nécessitent pas une intervention particulière des services vétérinaires	
Modalités d'interprétation	L'augmentation des foyers assainis par les services vétérinaires traduit un meilleur contrôle des maladies et donc une réduction de leur incidence sur les productions.	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> -Informier et préparer les sources de données -Elaboration des outils (conception et test) -Conception des supports de documentation des données ; -Information des acteurs de collecte -Formation éventuelle des acteurs de collecte. 		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CONTRÔLE DES MALADIES ANIMALES
- ACTION 02:** SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRES
- ACTION 03:** AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES
- ACTION 04:** PILOTAGE DU PROGRAMME

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Au Cameroun, les maladies animales et zoonotiques constituent une contrainte majeure à l'accroissement des productions animales et un risque important pour la santé des populations humaines. En effet, ces maladies sont responsables des pertes directes et indirectes telles que les mortalités dans les élevages, les baisses de productions, les retards de croissance et les baisses de fertilité. A cela, s'ajoutent les coûts des mesures de lutte (notamment le diagnostic, le traitement, la vaccination, la police sanitaire, l'abattage sanitaire et les saisies d'abattoirs), les difficultés d'accès aux marchés extérieurs pour les produits d'origines animale et halieutique et les difficultés d'exploitation des races exotiques, pourtant plus performantes. De façon générale, les pertes annuelles causées par les maladies animales, se situe autour de 25 % de la valeur totale de la production animale sur le continent africain.

Le programme 055 intitulé « Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses » a été formulé pour répondre à cette problématique. L'objectif visé est de protéger le cheptel des maladies animales et améliorer la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique.

La mise en œuvre du Programme 055 s'inscrit en droite ligne avec le premier pilier de la SND30, transformation structurelle de l'économie, l'axe 1.2 Développement de la productivité et de la production agricoles et l'action 1.2.1 Accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. L'objectif du programme s'aligne également avec l'axe stratégique 1 de la SDSR/PNIA 2020-2030, Accroissement durable des productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques. Par ailleurs, le programme 055 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du document de politique de santé animale et de santé publique vétérinaire élaboré en 2018.

Ainsi, la mise en œuvre du programme concoure à l'amélioration de la productivité des cheptels et à la protection de la santé des consommateurs des denrées d'origine animale et halieutique. Il est surtout question de détecter précocement les foyers de maladies animales et d'assainir dans les meilleurs délais les foyers détectés afin de réduire leurs incidences sur la quantité et la qualité des productions animales et halieutiques.

Afin d'atteindre cet objectif, certaines actions majeures ont été menés au cours des années précédentes (2021 et 2022). Il s'agit notamment :

- L'organisation de 3 campagnes de vaccination de masse contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) avec l'appui du PRODEL ayant permis au pays d'accéder au Stade 3 du

contrôle progressif de la PPR ;

- L'amélioration du maillage du territoire national par l'appui à l'installation en clientèle privée de 68 jeunes vétérinaires ;
- La Création du Centre des Opérations d'Urgence en Santé Animale ;
- L'opérationnalisation d'une antenne du LANAVET à Bafoussam dans le cadre de l'amélioration de l'accès des producteurs aux facilités de diagnostic ;
- Le renforcement des capacités des professionnels des Denrées Alimentaires d'Origine Animale et Halieutique (DAOAH) (300 professionnels) sur les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité et la formation des agents inspecteurs de terrain (200 agents) à l'appropriation des techniques et procédures de contrôle et d'inspection sanitaire vétérinaire des animaux et de leurs produits.

Malgré les résultats engrangés, l'incidence des maladies animales sur la productivité des cheptels demeure réelle et certains acquis restent fragiles. C'est pourquoi, la lutte contre les maladies animales prioritaires doit être poursuivis, en mettant un accent, en 2023 sur :

- la poursuite de la mise en œuvre la vaccination ciblée contre la PPR dans les zones à risques ou insuffisamment couvertes par les campagnes précédentes (Zones d'insécurité, zones frontalières et zones à faibles taux de séroconversion post-vaccinale) ;
- le renforcement des capacité du personnel des services vétérinaires au niveau déconcentrés sur l'ISV avec l'appui du PDCVEP ;

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Contrôle des maladies animales

Il s'agit d'assurer la couverture sanitaire des cheptels par la surveillance et la prévention des maladies animales, la lutte contre les maladies animales et le développement des infrastructures de santé animales.

A travers cette action, il est question d'éradiquer la peste des petits ruminants (PPR) d'ici 2030, réduire l'impact de la peste porcine africaine en maintenant l'incidence de cette maladie en dessous de 0,02%, limiter l'impact de la maladie de Newcastle sur l'aviculture villageoise et éradiquer la péripneumonie contagieuse des bovins dans les grands bassins de production et à la contrôler le long des frontières et à protéger les élevages bovins laitiers contre la fièvre aphteuse. Il est également question d'élaborer et de mettre en œuvre les plans stratégiques et opérationnels de lutte contre les maladies animales ciblées, d'améliorer l'accès des éleveurs au diagnostic de laboratoire par la mise en place de cinq (5) annexes régionales du LANAVET, de mettre en place un centre de gestion des crises et des urgences en santé animale appuyé par des unités mobiles d'intervention rapide pour la prise en charge des foyers et un fonds d'urgence en santé animale et en santé publique vétérinaire

OBJECTIF 1. Améliorer la protection sanitaire des cheptels en vue d'accroître les productions animales

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des foyers des maladies animales prioritaires assainis ou gérés par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés	%	2021	45	2023	50

ACTION 02

Santé publique vétérinaires

Il s'agit d'assurer la qualité des aliments par l'inspection sanitaire vétérinaire, la lutte contre les zoonoses et l'analyse des denrées alimentaires d'origines animales et halieutiques.

De façon concrète, il s'agira pour les services vétérinaires d'améliorer l'inspection sanitaire vétérinaire de façon à assurer une meilleure qualité des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux pour la consommation nationale, et à améliorer la compétitivité des produits d'élevage, et des produits et sous-produits des animaux à l'exportation.

OBJECTIF 1. Protéger les populations humaines des maladies transmissibles par les animaux

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des foyers des maladies zoonotiques assainis par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés	%	2021	35	2023	40

ACTION 03

Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires

Il est question d'améliorer la qualité des prestations vétérinaires à travers l'amélioration du maillage du territoire national par les professionnels de santé animal et l'assainissement du marché du médicament vétérinaire.

Le développement de la profession vétérinaire s'appuie sur trois piliers à savoir : l'amélioration de l'offre en service de santé animale et développement du partenariat public-privé, le renforcement de la compétence vétérinaire (formation initiale et formation continue) et l'amélioration de la gouvernance de la profession vétérinaire. Ceci passera par l'installation effective de ces vétérinaires privés surtout en zone rurale et l'encadrement des Para professionnels vétérinaires

OBJECTIF 1. Assurer l'amélioration de l'offre des services vétérinaires.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre des vétérinaires installés en clientèle privée	nb	2021	148	2023	168

ACTION 04

Pilotage du programme

L'action vise une introduction progressive des principes de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de mise en œuvre des activités du programme. Pour cela, elle met à contribution les ressources, pour l'accomplissement optimal des missions qui lui sont dévolues à un moindre coût.

OBJECTIF 1. Favoriser la performance globale du programme et l'atteinte de ses objectifs

PROGRAMME 055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme	%	2021	97	2023	100

PROGRAMME 055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des foyers des maladies animales prioritaires assainis ou gérés par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés	
Objectif	Améliorer la protection sanitaire des cheptels en vue d'accroître les productions animales	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZONOSSES	
Action concernée par l'objectif	01 - Contrôle des maladies animales	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Services Vétérinaires	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPCS SERVICES DECONCENTRES	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre des foyers des maladies animales assainis ou gérés ; -Nombre foyers des maladies animales notifiés et confirmés	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le nombre de foyers de maladies animales assainis sur le nombre de foyers de maladies prioritaires notifiés confirmés	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 55
	Année: 2025	Valeur: 60
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports des DREPIA	
Mode de collecte des données	Renseignement des fiches d'alerte/fiches de demande d'analyse, fiche de résultats de laboratoire/ rapport de gestion des foyers des DREPIA	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DSV, DREPIA, DDEPIA, DAEPIA, CZV	
Vérification/ Validation des données	Descentes de terrains	
Service responsable de la synthèse des données	Service d'Epidémiologie, Service de la Santé des Animaux Domestiques, RESCAM, SDPSE	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	LANAVET, CPC, METABIOTA	
Coût de collecte et d'analyse	50 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> •Le nombre des foyers confirmés et notifiés dépend de l'efficacité du dispositif de surveillance des maladies animales •Certaines maladies animales ne sont pas considérées comme prioritaires pour les services vétérinaires 	
Modalités d'interprétation	L'augmentation des foyers assainis par les services vétérinaires traduit un meilleur contrôle des maladies et donc une réduction de leur incidence sur les productions	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et préparer les sources de données ; - Élaboration des outils (conception et test) - Conception des supports de documentation des données ; - Information des acteurs de collecte ; - Formation éventuelle des acteurs de collecte. 		

PROGRAMME 055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion des foyers des maladies zoonotiques assainis par rapport au nombre de foyers notifiés et confirmés
Objectif	Protéger les populations humaines des maladies transmissibles par les animaux
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZOOSES
Action concernée par l'objectif	02 - Santé publique vétérinaires
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Services vétérinaires
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPCS DREPIA SERVICE DECONCENTRE
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	- données quantitatives : numérateur : nombre d'animaux malades (zoonoses) le dénominateur population à risque
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Ratio entre le nombre de foyers des maladies zoonotiques assainis ou gérés par rapport au nombre foyers notifiés et confirmés (exprimé en pourcentage) oNumérateur : Nombre des foyers des maladies de zoonoses assainis ou gérés oDénominateur : Nombre foyers des maladies animales notifiés et confirmés
Périodicité de la mesure	Annuel
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 35
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 40
	Année: 2024 Valeur: 45
	Année: 2025 Valeur: 50
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapports des DREPIA
Mode de collecte des données	Renseignement des fiches d'alerte
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DREPIA, DDEPIA, DAEPIA, CZV
Vérification/ Validation des données	Descentes de terrains
Service responsable de la synthèse des données	Service d'épidémiologie-surveillance
Service interne ou structure externe responsable des analyses	LANAVET, CPC et METABIOTA
Coût de collecte et d'analyse	30 000 000 FCFA
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	Usage d'Excel
Modalités d'interprétation	-Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur. -Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation -L'augmentation des foyers assainis par les services vétérinaires traduit un meilleur contrôle des zoonoses et donc une réduction du risque de contamination de l'homme par celles-ci.
5) Commentaires	
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et préparer les sources de données ; - Élaboration des outils (conception et test) - Conception des supports de documentation des données ; - Information des acteurs de collecte - Formation éventuelle des acteurs de collecte. 	

PROGRAMME 055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre des vétérinaires installés en clientèle privée	
Objectif	Assurer l'amélioration de l'offre des services vétérinaires.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZONOSSES	
Action concernée par l'objectif	03 - Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Services Vétérinaires	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPCS DREPIA SERVICE DECONCENTRE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de vétérinaires installés ; Nombre d'autorisations d'installation délivrées ; Nombre de cabinets professionnels fermés	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Nombre de vétérinaires mis en place par an requis	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 128
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 168.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 158
	Année: 2024	Valeur: 168
	Année: 2025	Valeur: 178
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	SDPVSPV, DREPIA, ONVC	
Mode de collecte des données	Rapports annuels	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de pharmacie vétérinaire et services vétérinaires du secteur privé DSV	
Vérification/ Validation des données	Sous-direction de pharmacie vétérinaire et services vétérinaires du secteur privé	
Service responsable de la synthèse des données	Service d'épidémiologie-surveillance	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	LANAVET, CPC et METABIOTA	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Seuls les médicaments enregistrés sont soumis à l'analyse	
Modalités d'interprétation	Exploitation des données des régions à travers les fiches de collecte d'informations	
5) Commentaires		
-Conception d'outils de collecte ; -Référencement auprès des délégués régionaux et de l'ONVC ; -Analyse des données et évaluation de l'indicateur.		

PROGRAMME 055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme
Objectif	Favoriser la performance globale du programme et l'atteinte de ses objectifs
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	055 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZOOZOSES
Action concernée par l'objectif	04 - Pilotage du programme
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSV
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPCS SERVICES DECONCENTRES
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	-Données quantitatives : nombre d'activités programmées, nombre d'activités réalisées - Numérateur : nombre d'activités programmées dénominateur : nombre d'activités réalisées
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Façon dont est calculé ou agrégé l'indicateur Si nécessaire, fournir un exemple de calcul.
Périodicité de la mesure	Annuel
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 79,84
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 100
	Année: 2024 Valeur: 100
	Année: 2025 Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapport annuel DSV
Mode de collecte des données	Rapport d'activités
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Contrôleur de gestion
Vérification/ Validation des données	Rapport d'activités
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Services de la DSV
Coût de collecte et d'analyse	-Collecte annuelle
	-Estimer les moyens à mobiliser pour la collecte et l'analyse et déterminer, si possible, leurs coûts -Montants et périodicité
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	-Préciser les limites et biais connus des méthodes et outils de collecte et d'analyse.
Modalités d'interprétation	-L'augmentation du taux de réalisation des activités des activités traduit l'efficacité des services compétents et la bonne coordination et le suivi des activités -Préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur. -Préciser les aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation
5) Commentaires	
RAS	

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Contrôle des maladies animales	72 000 000	72 000 000	1 389 148 942	1 389 148 942	1 461 148 942	1 461 148 942
02	Santé publique vétérinaires	43 000 000	43 000 000	231 368 421	231 368 421	274 368 421	274 368 421
03	Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires	28 000 000	28 000 000	0	0	28 000 000	28 000 000
04	Pilotage du programme	2 843 100 000	2 843 100 000	0	0	2 843 100 000	2 843 100 000
TOTAL		2 986 100 000	2 986 100 000	1 620 517 363	1 620 517 363	4 606 617 363	4 606 617 363

8. PROGRAMME 057

**DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS
HALIEUTIQUES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

GUY IRENE MIMBANG

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La stratégie du Gouvernement consiste à lever les contraintes qui empêchent la gestion responsable de la pêche et le développement durable de l'aquaculture. L'objectif triennal pour la période 2021-2023 pour le MINEPIA est d'accroître de 7,5% l'offre en produits de pêches et de l'aquaculture.

La production aquacole nationale, provenant essentiellement d'étangs piscicoles, reste inférieure face à une demande en poissons qui culmine à plus de 400 000 tonnes par an. Les produits halieutiques contribuent à 13,4 % des apports en protéines d'origine animale du régime alimentaire des consommateurs pour une consommation estimée à 15,4 kg/an/habitant, (FAO). Pour couvrir les besoins sans cesse croissant au fil des années, et dû à une démographie galopante, le Cameroun vient d'élaborer et d'adopter la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) qui est désormais le nouveau cadre de référence pour les actions de développement au cours de la décennie.

Le SND30 assigne s'adosse sur quatre (04) piliers toutes importantes dont la plus dynamique ici est le pilier un (01) qui est « la transformation structurelle de l'économie nationale » qui consiste à mettre un accent sur la faible productivité des exploitations agricoles familiales dans le milieu rural et sur l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs.

A travers la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) élaborée et validée en 2020 et qui couvre la période 2020-2030, le Gouvernement se donne comme objectifs de passer à une production aquacole de 25 000 tonnes en 2025 et 50 000 tonnes en 2030 avec la contribution du secteur privé et des Collectivités Locales Décentralisées (CTD) pour contribuer à la réduction des importations et assurer la politique sur l'import substitution.

Ainsi, le MINEPIA, a mis sur pied le Programme 057 intitulé « Développement des productions halieutiques » qui s'aligne sur l'axe relatif à l'industrie et service agro-industriel et développement intégré des filières agro-industrielles prioritaires mettant un accent sur :

- accroissement de la production et de la productivité des produits agro-pastoraux et halieutiques
- accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits pastoraux et halieutiques ;
- accès aux équipements et aux infrastructures de production ;
- renforcement du cadre législatif et règlementaires et soutien aux producteurs ;

Tout ceci à travers un meilleur suivi, un contrôle et une surveillance des activités de pêche, la lutte contre la pêche INN, la réduction des pertes post capture, la formation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi que l'appui en équipements, le développement de l'aquaculture intensive et l'aménagement des infrastructures.

Le fonctionnement de ce programme repose sur son principe d'opérationnalisation de ses activités conduites par une équipe composée de :

- un responsable du programme ;
- un responsable d'action ;
- un contrôleur de gestion ;
- des responsables d'activités;
- des points focaux.

En 2018, le programme a subi une refonte avec le concours de l'Union Européenne et ses actions ont été reformulées, passant ainsi de trois (03) à quatre (04) actions que sont :

- Action 01 : Maîtrise de la production des pêches de capture
- Action 02 : Développement de l'aquaculture intensive
- Action 03 : Appui conseils aux acteurs
- Action 04 : Pilotage du programme

PROGRAMME 057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Ce programme est désormais sous la responsabilité du Dr Mimbang Guy Iréné d'après le décret N°2019/1956/PM du 14 juillet 2019 portant nomination des responsables des services centraux au MINEPIA.

Pour une meilleure atteinte de résultats du programme, les indicateurs sont exprimés en quantité de produits de pêches et d'aquaculture disponibles et en baisse de volume d'importations.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer une production croissante et durable des produits halieutiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accroissement des quantités de produits halieutiques	%	2021	6,9	2023	7,9

PROGRAMME 057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement des quantités de produits halieutiques	
Objectif	Assurer une production croissante et durable des produits halieutiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des productions et des Industries Halieutiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification de la Coopération et des Statistiques, les projets.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantité de produits débarqués (frais et séchés) et produits de pisciculture	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> •La variation des quantités de produits halieutiques produit en tonne entre l'année 1 et l'année 2 divisée par la quantité de produits halieutiques produit en tonne de l'année 1. •La quantité totale utilisée ici est donnée en équivalent frais. Elle est égale à la somme de la quantité des produits frais et de la quantité des produits fumés/séchés multiplié par 3. 	
Périodicité de la mesure	L'indicateur est mesuré annuellement	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 2,5
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 7,9
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 7,9
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Annuaire statistique du MINEPIA, Rapport des services déconcentrés du MINEPIA et les études précédentes sur les données statistiques.	
Mode de collecte des données	Les dispositifs de collecte des données statistiques au MINEPIA	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Centre des pêches et Poste de Contrôle de Pêche, Stations aquacoles, Services Régionaux de Statistiques, Service de statistique du MINEPIA	
Vérification/ Validation des données	Elle est effectuée par la DEPCS en collaboration avec la DPAIH. le facteur de correction est appliqué à certaines données reçu du terrain pour une meilleure interprétation.	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / DEPCS (Cellule des statistiques)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division des Etudes, de la Planification, des Statistiques et de la coopération. (Cellule des statistiques)	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000 Fcfa	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> -La collecte des statistiques est liée aux taxes ; -Les statistiques sont obtenues le plus souvent sur déclaration des acteurs, -Certains débarquements effectués pendant la nuit échappent aux agents de collectes. 	
Modalités d'interprétation	Tenir compte du fait que les produits halieutiques peuvent être à l'état frais, fumé ou séché voire en conserve etc.	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> -Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. -Préparer modalités d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> o Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** MAITRISE DE LA PRODUCTION DES PÊCHES DE CAPTURES
- ACTION 02:** DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE INTENSIVE
- ACTION 03:** APPUI CONSEILS AUX ACTEURS
- ACTION 04:** PILOTAGE DU PROGRAMME

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Suite aux remarques faites sur la faible capacité à pour couvrir les besoins réels du pays qui s'élèvent à près de 400 milles tonnes et aux constats du faite que, la faible production halieutique soit due à plusieurs contraintes auxquelles font face le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture à savoir : (i) la pêche irresponsable, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN), (ii) l'insuffisance des points de débarquements aménagés, (iii) les pertes post captures, l'absence d'une flottille nationale, (iv) l'insuffisance d'intrants aquacoles de qualité, (v) l'insuffisance d'infrastructures adaptées, (vi) la pratique de l'aquaculture de subsistance, (vii) la non maîtrise des techniques de production intensive et des techniques de transformation, le Gouvernement s'est donné comme objectifs à travers la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) qui couvre la période 2020-2030, de passer à une production aquacole de 25 000 tonnes en 2025 et 50 000 tonnes d'ici 2030 avec la contribution du secteur privé et des Collectivités Locales Décentralisées (CTD) pour contribuer à la réduction des importations et assurer la politique sur l'import substitution.

Le programme 057 intitulé « Développement des productions halieutiques » qui s'aligne sur l'axe de la stratégie du secteur rural dénommé "Modernisation de l'appareil productif" a pour objectif d'accroître durablement les productions halieutiques par la Maîtrise de la production des pêches de capture, le développement de l'aquaculture Intensive, le développement des infrastructures aquacoles et de pêche et l'appui conseil aux acteurs. Cela se fera à travers un meilleur suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche, la lutte contre la pêche INN, la réduction des pertes post capture, la formation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi que leur appui en équipements, le développement de l'aquaculture intensive et l'aménagement des infrastructures.

Pour le compte de l'année 2023 la stratégie sera axée sur les activités phares suivant :

- L'import-substitution à travers
 - o L'accompagnement des investisseurs aquacole dans la mise en œuvre de leurs projets ;
 - o Acquisition et installation des unités des cages flottantes pour la promotion de l'aquaculture commerciale ;
 - o Appui aux pêcheurs pour la pêche artisanale dans le cadre de l'import-substitution ;
 - o Appui en équipements d'aquaculture pour la promotion de l'aquaculture familiale dans le cadre de l'Import-Substitution ;
 - o Acquisition d'aliments pour poissons dans le cadre de l'Import-Substitution ;

- o Transfert à la BADEP pour la construction d'un campement d'accueil pour 60 pêcheurs phase II ;
- o Acquisition des équipements et matériels pour l'appui aux pêcheurs dans le cadre de l'import substitution ;
- o La finalisation du marché aux poissons de Youpwè.
 - L'aspect genre à travers :
 - o l'acquisition du matériel et des équipements de pêche au profit des hommes et femmes ;
- o Appui aux CTD pour la promotion des activités de productions pastorales et piscicoles d'intérêt communal au profit des hommes et femmes ;
- o Construire, réhabiliter et équiper des infrastructures de pêche au profit des hommes et femmes ;
- o Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures aquacoles au profit des hommes et femmes ;
- o Rendre disponible les intrants aquacoles de qualité au profit des hommes et femmes.

En ce qui concerne la zone d'intervention, il s'agit de la façade maritime, les plans d'eaux continentaux et les cinq régions à fort potentiel aquacole (Centre, Sud, Est, Ouest et Nord-Ouest, Littoral, Extrême-Nord).

Pour la mise en œuvre efficace du programme, les principaux acteurs étatiques, ceux du secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que la recherche sont interpellés.

Les principaux acteurs étatiques sont :

- la Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques,
- la Direction en charge des Infrastructures, les Délégations Régionales,
- les services rattachés et Organismes sous Tutelles (la Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM), la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM),
- les Stations Aquacoles ;
- les Collectivités Territoriales Décentralisées.

Les acteurs du secteur privé sont les pêcheurs, les armateurs, les transformateurs et mareyeurs ainsi que les importateurs.

8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Maitrise de la production des pêches de captures

Dans cette action il est question d'améliorer la gouvernance en matière des pêches, de lutter contre la pêche irresponsable, d'amélioration des conditions de travail des acteurs, l'accès aux intrants et autres matériels de pêche.

OBJECTIF 1. Augmenter la production des pêches de capture

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité des produits halieutiques débarqués	t	2021	226 000	2023	230 520

ACTION 02

Développement de l'aquaculture intensive

Les activités de cette action contribueront à atteindre 11590 tonnes de poissons d'aquaculture en 2021. Ceci nécessite la mise en place d'unité de fabrication d'aliments pour poisson, le développement de l'aquaculture à travers l'acquisition et l'installation des cages, l'acquisition de matériel d'aquaculture hors-sol et l'appui à l'installation des jeunes dans les unités pilotes d'aquaculture.

OBJECTIF 1. Augmenter la production de l'aquaculture

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité des produits d'aquaculture obtenue	t	2021	10 000	2023	12 000

ACTION 03

Appui conseils aux acteurs

Il s'agit d'encadrer et d'accompagner les organisations de producteurs financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leurs projets de production. Cette action est principalement matérialisée à travers divers projets et programmes à financement conjoints avec les bailleurs de fonds notamment PEA-Aquaculture, PPEA, ACEFA, PEAJ et LIFIDEP.

OBJECTIF 1. Améliorer l'accompagnement et l'encadrement des acteurs

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'organisation des producteurs accompagnés	nb	2021	120	2023	140

ACTION 04

Pilotage du programme

L'action vise une introduction progressive des principes de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de mise en œuvre des activités du programme. Pour cela, elle met à contribution les ressources, pour l'accomplissement optimal des missions qui lui sont dévolues à un moindre coût.

OBJECTIF 1. Favoriser la performance globale du programme et l'atteinte de ses objectifs

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme.	%	2021	100	2023	100

PROGRAMME 057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité des produits halieutiques débarqués	
Objectif	Augmenter la production des pêches de capture	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	
Action concernée par l'objectif	01 - Maitrise de la production des pêches de captures	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des productions et des Industries Halieutiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification de la Coopération et des Statistiques.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantité de produits débarqués	
Unité de mesure	tonne (t)	
Mode de calcul	Les dispositifs de collecte des données statistiques au MINEPIA	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 215 228
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 230520,0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 230 520
	Année: 2024	Valeur: 235 130,4
	Année: 2025	Valeur: 239 833
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Annuaire statistique du MINEPIA, Rapport des services déconcentrés du MINEPIA et les études précédentes sur les données statistiques.	
Mode de collecte des données	Les dispositifs de collecte des données statistiques au MINEPIA	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Centre des pêches et Poste de Contrôle de Pêche, Stations aquacoles, Services Régionaux de Statistiques, Service de statistique du MINEPIA	
Vérification/ Validation des données	Elle est effectuée par la DEPCS en collaboration avec la DPAIH. le facteur de correction est appliqué à certaines données reçu du terrain pour une meilleure interprétation.	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / DEPCS (Cellule des statistiques)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division des Etudes, de la Planification, des Statistiques et de la coopération. (Cellule des statistiques)	
Coût de collecte et d'analyse	3 000 000 Fcfa	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-La collecte des statistiques est liée aux taxes ; -Les statistiques sont obtenues le plus souvent sur déclaration des acteurs, -Certains débarquements effectués pendant la nuit échappent aux agents de collecte.	
Modalités d'interprétation	L'atteinte de la valeur cible en 2023 sera fonction de la quantité de produits frais débarqués, des produits fumés et séchés En d'autres termes, l'augmentation d'un produit peut permettre d'atteindre la valeur cible	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Elaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

PROGRAMME 057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité des produits d'aquaculture obtenue	
Objectif	Augmenter la production de l'aquaculture	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	
Action concernée par l'objectif	02 - Développement de l'aquaculture intensive	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des productions et des Industries Halieutiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification de la Coopération et des Statistiques.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les quantités de poissons de table produites	
Unité de mesure	tonne (t)	
Mode de calcul	Les quantités de produits frais sont additionnées entre elles pour ce qui est du poisson de table.	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 8192
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 12000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 12000
	Année: 2024	Valeur: 14 000
	Année: 2025	Valeur: 16 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport des services déconcentrés du MINEPIA, document de recensement des fermes aquacoles dans les cinq régions à fort potentiel aquacole	
Mode de collecte des données	Les rapports des services déconcentrés sont acheminés par voie hiérarchique et subissent une compilation à chaque niveau supérieur	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Stations aquacoles, Services Régionaux de Statistiques, Service de statistique du MINEPIA Services Régionaux des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques.	
Vérification/ Validation des données	Elle est effectuée par la DEPCS en collaboration avec la DPAIH. le facteur de correction est appliqué à certaines données reçu du terrain pour une meilleure interprétation.	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / DEPCS (Cellule des statistiques)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division des Etudes, de la Planification, des Statistiques et de la coopération. (Cellule des statistiques)	
Coût de collecte et d'analyse	3 000 000 Fcfa/an	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Les pisciculteurs privés sont retissant à donner les statistiques fiables de leur production.	
Modalités d'interprétation	Une augmentation de la production de la quantité de produits frais en ce qui concerne le poisson de table.	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

PROGRAMME 057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'organisation des producteurs accompagnés	
Objectif	Améliorer l'accompagnement et l'encadrement des acteurs	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	
Action concernée par l'objectif	03 - Appui conseils aux acteurs	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des productions et des Industries Halieutiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification de la Coopération et des Statistiques, les projets et programmes, les services déconcentrés.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le nombre d'OP accompagnés et encadrés	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Les rapports des services déconcentrés sont acheminés par voie hiérarchique et subissent une compilation à chaque niveau supérieur.	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 120
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 140.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 140
	Année: 2024	Valeur: 150
	Année: 2025	Valeur: 170
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport des services déconcentrés du MINEPIA	
Mode de collecte des données	Les rapports des services déconcentrés sont acheminés par voie hiérarchique et subissent une compilation à chaque niveau supérieur.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Bureau des affaires générales, Services régionaux des affaires générales, LA DAG	
Vérification/ Validation des données	Elle est effectuée par la DAG en collaboration avec la DPAIH.	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / Direction des Affaires Générales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / Direction des Affaires Générales	
Coût de collecte et d'analyse	2 000 000 Fcfa	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Manque de connaissance de la part des acteurs sur le bienfondé de l'encadrement et de la structuration	
Modalités d'interprétation	Avoir une bonne connaissance technique et managériale des OP	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

PROGRAMME 057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du programme.
Objectif	Favoriser la performance globale du programme et l'atteinte de ses objectifs
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	057 - DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES
Action concernée par l'objectif	04 - Pilotage du programme
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPAIH
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPCS
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Etat de mise en œuvre des activités.
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	-Activités réalisées sur activités programmées multiplié par 100 -Budget réalisé sur budget total multiplié par 100
Périodicité de la mesure	Semestrielle et annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 97,86
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 100
	Année: 2024 Valeur: 100
	Année: 2025 Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	-Rapport d'activités des sous-directions -Rapport d'activités des différentes structures du programme -Rapport des projets et programmes - Rapport des écoles de formations.
Mode de collecte des données	- rapport de Missions -Exploitation des différentes sources de données.
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le(s) service(s) responsables de la production des données la cellule de suivi l'organisme extérieur chargé de la collecte des données : service de suivi évaluation des projets et programmes le responsable du contrôle de la qualité des données collectées ; le DAG, IG et la DEPCS.
Vérification/ Validation des données	-Comité PPBS ; -Ministre.
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEPCS
Coût de collecte et d'analyse	2 000 000 Fcfa
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	Difficultés liées à la collecte des informations sur les activités réalisées hors de la DPAIH mais qui concerne les productions halieutiques
Modalités d'interprétation	Avoir les informations sur les activités programmées, leur chronogramme et les responsables
5) Commentaires	
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 	

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Maitrise de la production des pêches de captures	28 000 000	28 000 000	937 819 247	937 819 247	965 819 247	965 819 247
02	Développement de l'aquaculture intensive	335 000 000	335 000 000	460 938 000	460 938 000	795 938 000	795 938 000
03	Appui conseils aux acteurs	17 900 000	17 900 000	0	0	17 900 000	17 900 000
04	Pilotage du programme	2 494 100 000	2 494 100 000	0	0	2 494 100 000	2 494 100 000
TOTAL		2 875 000 000	2 875 000 000	1 398 757 247	1 398 757 247	4 273 757 247	4 273 757 247

9. PROGRAMME 059

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHEES ET
INDUSTRIES ANIMALES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

SIMON SOMBE

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Suite aux remarques faites sur la faible capacité à pour couvrir les besoins réels du pays qui s'élèvent à près de 400 milles tonnes et aux constats du faite que, la faible production halieutique soit due à plusieurs contraintes auxquelles font face le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture à savoir : (i) la pêche irresponsable, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN), (ii) l'insuffisance des points de débarquements aménagés, (iii) les pertes post captures, l'absence d'une flottille nationale, (iv) l'insuffisance d'intrants aquacoles de qualité, (v) l'insuffisance d'infrastructures adaptées, (vi) la pratique de l'aquaculture de subsistance, (vii) la non maîtrise des techniques de production intensive et des techniques de transformation, le Gouvernement s'est donné comme objectifs à travers la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) qui couvre la période 2020-2030, de passer à une production aquacole de 25 000 tonnes en 2025 et 50 000 tonnes d'ici 2030 avec la contribution du secteur privé et des Collectivités Locales Décentralisées (CTD) pour contribuer à la réduction des importations et assurer la politique sur l'import substitution.

Le programme 057 intitulé « Développement des productions halieutiques » qui s'aligne sur l'axe de la stratégie du secteur rural dénommé "Modernisation de l'appareil productif" a pour objectif d'accroître durablement les productions halieutiques par la Maîtrise de la production des pêches de capture, le développement de l'aquaculture Intensive, le développement des infrastructures aquacoles et de pêche et l'appui conseil aux acteurs. Cela se fera à travers un meilleur suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche, la lutte contre la pêche INN, la réduction des pertes post capture, la formation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi que leur appui en équipements, le développement de l'aquaculture intensive et l'aménagement des infrastructures.

Pour le compte de l'année 2023 la stratégie sera axée sur les activités phares suivant :

- L'import-substitution à travers
 - o L'accompagnement des investisseurs aquacole dans la mise en œuvre de leurs projets ;
 - o Acquisition et installation des unités des cages flottantes pour la promotion de l'aquaculture commerciale ;
 - o Appui aux pêcheurs pour la pêche artisanale dans le cadre de l'import-substitution ;
 - o Appui en équipements d'aquaculture pour la promotion de l'aquaculture familiale dans le cadre de l'Import-Substitution ;
 - o Acquisition d'aliments pour poissons dans le cadre de l'Import-Substitution ;
 - o Transfert à la BADEP pour la construction d'un campement d'accueil pour 60 pêcheurs phase II ;
 - o Acquisition des équipements et matériels pour l'appui aux pêcheurs dans le cadre de l'import substitution ;
 - o La finalisation du marché aux poissons de Youpwè.
- L'aspect genre à travers :
 - o l'acquisition du matériel et des équipements de pêche au profit des hommes et femmes ;
 - o Appui aux CTD pour la promotion des activités de productions pastorales et piscicoles

d'intérêt communal au profit des hommes et femmes ;

- o Construire, réhabiliter et équiper des infrastructures de pêche au profit des hommes et femmes ;
- o Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures aquacoles au profit des hommes et femmes ;
- o Rendre disponible les intrants aquacoles de qualité au profit des hommes et femmes.

En ce qui concerne la zone d'intervention, il s'agit de la façade maritime, les plans d'eaux continentaux et les cinq régions à fort potentiel aquacole (Centre, Sud, Est, Ouest et Nord-Ouest, Littoral, Extrême-Nord).

Pour la mise en œuvre efficace du programme, les principaux acteurs étatiques, ceux du secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que la recherche sont interpellés.

Les principaux acteurs étatiques sont :

- *la Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques,*
- *la Direction en charge des Infrastructures, les Délégations Régionales,*
- *les services rattachés et Organismes sous Tutelles (la Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM), la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM),*
- *les Stations Aquacoles ;*
- *les Collectivités Territoriales Décentralisées.*

Les acteurs du secteur privé sont les pêcheurs, les armateurs, les transformateurs et mareyeurs ainsi que les importateurs.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)	%	2021	100	2023	100

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)
Objectif	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHES ET INDUSTRIES ANIMALES
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat générale
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La DAG et Les directions techniques
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Le taux de réalisation des activités budgétisées dans le Plan de travail.
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	(Nombre des activités budgétisées réalisées x 100)/(Nombre des activités budgétisées)
Périodicité de la mesure	Semestrielle et annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 97,11%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 100%
	Année: 2024 Valeur: 100%
	Année: 2025 Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	- Rapport annuel d'activités du MINEPIA - RAP - Rapport de suivi de l'exécution physico financière
Mode de collecte des données	-Les descentes dans les services déconcentrés et CTD pour mission de suivi du BIP -L'extraction des données d'exécution financière dans l'application PROBMIS
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Contrôleurs de gestion, Cellule de Suivi, SDBMM, Délégations régionales
Vérification/ Validation des données	Comité PPBS
Service responsable de la synthèse des données	-Cellule de Suivi Le contrôle de gestion -Chaque responsable d'action
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEPCS Cellule de Suivi Le contrôle de gestion - MINFI - MINEPAT
Coût de collecte et d'analyse	la collecte et l'analyse sont estimées à 25 000 000/an
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	-Insuffisance des cadres impliqués dans la réalisation des missions de suivi. -Difficulté d'accès aux réalisations effectives des CTD et de certains programmes et projets -Insuffisances des cadres de concertation et de coordination peu effectifs. -Non prise en compte des aspects liés au FINEX par l'application PROBMIS
Modalités d'interprétation	Un taux d'exécution annuel des programmes ministériels de 80% suppose qu'en moyenne, quatre (04) activités sur Cinq (05) ont été conduites à terme au MINEPIA, conformément au plan d'actions annuel.
5) Commentaires	
-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) -Informer et préparer les sources de données -Élaboration des outils (conception et test)	

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE
- ACTION 03:** SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION DES DONNÉES STATISTIQUES
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE
- ACTION 06:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE
- ACTION 07:** COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE
- ACTION 08:** RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS
- ACTION 09:** COORDINATION, SUIVI ET CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DS SERVICES DU MINEPIA

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le Programme 059, intitulé « Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Élevage, Pêches et Industries Animales » vise une meilleure mise en œuvre des programmes du MINEPIA le renforcement du suivi et de la coordination des services à l'effet de mettre en place des mécanismes devant garantir un fonctionnement coordonné de ceux-ci dans la perspective et la dynamique impulsée par le Chef de Département ministériel. Sa stratégie s'articule autour de :

- ü le renforcement de la culture du résultat à travers la pratique systématique de la planification stratégique et opérationnelle axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation, l'audit et le contrôle interne;
- ü l'amélioration du cadre et des conditions de travail indispensables au déploiement et à l'efficacité du personnel ;
- ü le renforcement des capacités des personnels afin d'actualiser les connaissances dans les domaines d'intervention du Ministère ;
- ü l'amélioration du reporting de la mise en œuvre des activités ;
- ü l'amélioration de la communication à l'effet de réduire l'asymétrie de l'information au sein du Ministère et d'accroître la visibilité des atouts de l'économie camerounaise.

Le programme gouvernance et appui institutionnel vise à renforcer les différentes structures centrales et déconcentrées du Département pour leur permettre d'assurer les missions et attributions dont elles sont investies dans des conditions optimales. Il vise par ailleurs, à créer un cadre propice ainsi que les conditions nécessaires à l'intégration de la dimension Genre dans la politique, les programmes et les projets du Ministère en charge de l'élevage des pêches et des industries animales.

Ce programme intègre toutes les interventions liées à la gestion des ressources humaines et matérielles, aux affaires juridiques, au pilotage de la stratégie Agricole et du développement

rural, à l'utilisation de la nouvelle technologie en tant que choix stratégique, et à la coopération ainsi que les missions d'audit et évaluation. Il ouvre aussi un véritable pan d'intervention relatif aux études prospectives et stratégiques en mettant un ancrage particulier sur l'atteinte des objectifs de la SND30.

Par ailleurs, tout en concourant d'une manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers du Département et à l'institutionnalisation de l'intégration de l'égalité de genre, le programme support vise aussi l'amélioration de la gouvernance au niveau du ministère afin de rationaliser les ressources humaines et financières et améliorer la gestion institutionnelle de l'administration centrale et des établissements sous sa tutelle.

La question des statistiques agricole occupe une place de choix dans ce programme qui considère que c'est en maîtrisant les données qu'on est supposé avoir un état des lieux du secteur et c'est sur cette base que les prévisions d'avenir pourraient en découler.

Son importance réside dans sa nature en tant que programme pour le soutien et l'accompagnement des

9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Cadre de travail

L'amélioration du cadre de travail vise la création d'un environnement adéquat pour l'exécution de toutes les tâches inscrites au budget de l'État par la mise à disposition à chaque personnel et selon ses besoins en fonction de l'objectif sectoriel à atteindre, des biens meubles et immeubles y afférents. Il s'agira de poursuivre la construction de l'immeuble siège du MINEPIA ; d'assurer le suivi des projets de construction, de réhabilitation et de sécurisation des autres édifices pour les structures bénéficiaires de l'appui technique et financier des partenaires étrangers.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2021	100	2023	100

ACTION 02

Planification et gestion budgétaire

Cette action vise à renforcer le processus de planification des programmes et projets relatifs à l'élevage, aux pêches, à l'aquaculture et aux industries animales et halieutiques. Il s'agit d'élaborer ou de réviser annuellement les outils de planification stratégiques et de budgétisation (Chaine des Résultats, Revue, CDMT, budget –programme, etc.) pour une mise en œuvre harmonieuse et un bon suivi de toutes les activités prévues dans les différents programmes ministériels.

La performance étant l'une des exigences du budget-programme, l'action réservée à la gestion des ressources financières et matérielles vient rompre avec la gestion du défunt budget de

moyens, en mettant en avant les principes de performance et d'efficacité dans la gestion des ressources mises à la disposition du MINEPIA. De façon spécifique, il sera question ici :

- d'agrandir, maintenir et maîtriser l'ensemble des biens meubles et immeubles du MINEPIA ;
- d'augmenter l'efficacité des modes de gestion financières et matérielles par la formation, la sensibilisation et l'intensification du contrôle et l'inspection

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2021	7	2023	7

ACTION 03

Systeme d'information et production des données statistiques

Pour assurer le suivi-évaluation du sous-secteur élevage, pêches et des industries animales le MINEPIA devra disposer des informations statistiques détaillées lui permettant de mener des études prospectives fiables et d'actualiser les indicateurs. Pour cela, cette action 4 dont l'objectif est d'améliorer la production et la diffusion de l'information statistique, procédera à un recensement général de l'élevage et de l'aquaculture, des enquêtes spécifiques sur le sous-secteur, une collecte des statistiques administratives

Les activités de cette action visent d'une part la réalisation des enquêtes et recensements sur le sous-secteur Élevage, Pêches et Industries Animales (EPIA). L'objectif étant de disposer des informations statistiques actualisées et fiables sur le sous-secteur. Et d'autre part l'amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques courantes du sous-secteur EPIA accorde une attention particulière à la remontée et la compilation des statistiques de source administrative, particulièrement en ce qui concerne les données de production. C'est ainsi que la cellule a enregistré, traité et analysé les productions suivantes.

OBJECTIF 1. Rendre disponible les données statistiques fiables et désagrégées du sous-secteur EPIA

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de documents statistiques produits et diffusés	nb	2021	6	2023	6

ACTION 04

Gestion des ressources humaines

Cette action a pour objectif de doter les services du MINEPIA des ressources humaines et d'un cadre de travail adéquat, vise à optimiser le rendement du personnel, l'action d'amélioration du cadre de travail du personnel du MINEPIA sera mise en exergue par la bonne gestion du patrimoine, la construction, la réfection, la réhabilitation et l'équipement des bâtiments de tous les services du MINEPIA.

OBJECTIF 1. Doter les services du MINEPIA des ressources humaines et d'un cadre de travail adéquat

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de mise en œuvre en œuvre du cadre organique	%	2021	100	2023	100

ACTION 05

Contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance

L'audit interne est une revue et un examen indépendant des comptes et des activités d'une structure en vue d'évaluer la conformité aux politiques et aux procédures établies ainsi que l'adéquation entre les dépenses et les objectifs en vue de recommander les changements nécessaires. Cette action dont l'objectif est d'améliorer le fonctionnement et la performance des services sera pilotée par l'Inspection Générale dont les missions régaliennes définies par le cadre organique consistent à effectuer des contrôles internes et évaluer les performances des services par rapport aux objectifs fixés ; d'informer le ministre sur la qualité du fonctionnement et du rendement des services ; évaluer l'application des techniques d'organisation et méthodes ainsi que de la simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents de la réforme administrative

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion de structures contrôlées et auditées par an	%	2021	100	2023	100

ACTION 06

Conseil et assistance juridique

Tout contentieux ouvert pour ou contre la gestion des ressources forestières sera amendé par le conseil juridique dont l'objectif est de veiller au respect des droits et règlements. La récurrence des cas de fraudes administratives et celles issues des contrevenants met en évidence l'inadaptation ou la désuétude des textes réglementaires et législatifs en vigueur dans le sous- secteur, au contexte actuel, marqué par une pression anthropique accrue sur les ressources. Étant donné que ledit conseil a pour mission d'assurer la veille juridique en droit administratif et en droit social, à travers la réalisation des études sur des points juridiques particuliers, cette action s'attèlera à redynamiser la Cellule Juridique en vue de la proposition, signature et/ou adoption des textes législatifs et réglementaires plus adaptés ainsi que la mise en sécurité des opérateurs capables de s'investir davantage et de valoriser les activités du sous-secteur.

OBJECTIF 1. Veiller au respect des lois et règlements

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des textes élaborés par an et dans les délais	%	2021	100	2023	100

ACTION 07**Communication et relation publique**

La promotion du secteur élevage, pêche et industrie animale est importante pour impulser l'adhésion des intervenants de ce secteur. Pour ce fait, la communication et l'information des parties prenantes sur les activités et les progrès réalisés dans le secteur sont primordiales. Ainsi, la présente action sera développée à travers l'amélioration de la communication, la production et la diffusion régulière des supports de communication du MINEPIA. A cet égard, elle devra à travers des méthodes et des techniques appropriées, poursuivre la couverture médiatique des activités du sous-secteur élevage, pêche et industries animales, promouvoir et diffuser des supports de communication dans divers médias, produire des magazines et des émissions spécialisées, animer le site internet du Ministère avec des informations pertinentes. Les Technologies de l'Information et de la Communication jouent un rôle majeur dans la compétitivité des entreprises, dans l'efficacité des administrations et des services publics. Au Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, elles regroupent un ensemble de ressources techniques nécessaires à la mise en œuvre des services de l'information et de la communication pour produire, manipuler, convertir, stocker, gérer, transmettre et retrouver l'information.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées au MINEPIA

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINEPIA	nb	2021	40	2023	40

ACTION 08**Ressources documentaires et information des usagers**

La gestion des ressources documentaires rentre en droite ligne avec la stratégie gouvernementale de modernisation des services publics, qui vise une amélioration considérable dans les procédures de traitement des dossiers et l'optimisation du rendement des administrations publiques. Cette action chargée de la mise en œuvre de cette politique tiendra compte des impératifs du contexte législatif et réglementaire à travers un système d'archivage fonctionnel, un système de classement de la documentation, la collecte et la diffusion de la documentation écrite, photographique, numérique et audiovisuelle, la conservation des documents et archives, la synergie avec les archives nationales, la promotion de la lecture et de la recherche documentaire en matière d'élevage, pêche et industries animales.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des services du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	%	2021	100	2023	100

ACTION 09

Coordination, suivi et contrôle des activités ds services du MINEPIA

L'action vise une introduction progressive des principes de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de mise en œuvre des activités du ministère. Pour cela, elle met à contribution toutes les ressources du ministère, pour l'accomplissement optimal des missions qui lui sont dévolues à un moindre coût

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégiques tenues par an	nb	2021	4	2023	4

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	01 - Cadre de travail	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	LES DIRECTIONS TECHNIQUES	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de personnel disposant d'un poste de travail fixe -Nombre de poste de travail construits -Nombres des postes de travail équipés	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre de personnel disposant d'un poste de travail fixe} \times 100) / (\text{Nombre total de personnel})$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 71
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapport d'évaluation des différents services du Ministère -Rapport d'activités des différentes structures du Ministère	
Mode de collecte des données	-Mission d'évaluation -Transmission des rapports d'activités des structures	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-Direction du Budget et du Matériel les services centraux et déconcentrés du Ministère	
Vérification/ Validation des données	La Direction des Affaires Générales	
Service responsable de la synthèse des données	La Sous-Direction du Budget et du Matériel	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Direction du Budget et du Matériel	
Coût de collecte et d'analyse	50 000 000 F CFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Fréquence de collecte des données tant au niveau central que déconcentré -Mise en place d'un fichier actualisé du patrimoine du Ministère	
Modalités d'interprétation	Etat de lieu du patrimoine du Ministère	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> -Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) -Informers et préparer les sources de données -Élaboration des outils (conception et test) -Conception des supports de documentation des données ; -Information des acteurs de collecte -Formation éventuelle des acteurs de collecte. -Préparer modalités d'analyse : -Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES
Action concernée par l'objectif	02 - Planification et gestion budgétaire
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Etudes, de la Planification, de la coopération et des statistiques
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	les quatre programmes du MINEPIA
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	-Les documents de planification et de programmation élaborés
Unité de mesure	Nombre
Mode de calcul	Sommes des documents produits et validés
Périodicité de la mesure	Annuel
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 7
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023 Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 7
	Année: 2024 Valeur: 7
	Année: 2025 Valeur: 7
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	-La chaîne de résultats des programmes, de organismes sous-tutelles, programmes et projets à financement -Les documents de revue de programme produits par les différents programmes, -Les CDMT des services centraux et déconcentrés -Les CDMT des organismes sous-tutelles -Les CDMT des programmes et Projets à financement conjoints
Mode de collecte des données	-Transmission des documents physiques -Transmission des documents par voie électroniques -Missions d'accompagnement et de collecte
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Les directions des services centraux -Les délégations régionales -Les organismes sous-tutelles -Les projets et programmes à financement conjoint
Vérification/ Validation des données	-Responsables des programmes -Réunions du comité interne PPBS
Service responsable de la synthèse des données	La cellule des études et de la "planification
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La cellule des études et de la "planification
Coût de collecte et d'analyse	-Les responsables de programmes, les contrôleurs de gestion et les points focaux de programmes, le personnel de la DEPCS -Montants : 50 000 000 F CFA -Périodicité : premier semestre de l'année
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	-acteurs insuffisamment impliqués -Comité interne PPBS pas suffisamment actif -Insuffisances des cadres de concertation et de coordination peu effectifs -Absence de calendrier de travail annuel formalisé -Fiabilité et couverture insuffisantes des données statistiques - indicateurs difficiles à chiffrer -Cohérence insuffisante entre les documents (Chaîne des résultats, Revue des Programmes, CDMT, PAP, RAP) -Faiblesse méthodologique de l'élaboration des documents -Insuffisance du suivi -Méthode d'élaboration laborieuse -appuis techniques insuffisants
Modalités d'interprétation	Bonne préparation du processus de planification et de programmation

5) Commentaires

- Activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur Élaboration des outils et mise à la disposition de différentes structures
- Organisation des réunions de lancement et de validations des différents documents
- Organisation des missions d'accompagnements des services centraux et déconcentré, organismes sous-tutelles et projets et programmes à financement conjoint à l'élaboration des documents de planifications pour la formation éventuelle des acteurs de collecte.
- Préparer modalités d'analyse :
- Analyse et traitement
- Compilations des documents reçus

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de documents statistiques produits et diffusés	
Objectif	Rendre disponible les données statistiques fiables et désagrégées du sous-secteur EPIA	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	03 - Système d'information et production des données statistiques	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les directions techniques et la direction des Affaires Générales	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Notes de production et d'importation, annuaire statistique	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des documents produits et validés	
Périodicité de la mesure	annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 4
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 6.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 6
	Année: 2024	Valeur: 6
	Année: 2025	Valeur: 6
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Services déconcentrées du MINEPIA, unité de production, DG Douanes, l'INS, Services Soututelles du MINEPIA, Directions Techniques du MINEPIA	
Mode de collecte des données	-Compilation, pondération, extrapolation	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Services déconcentrées du MINEPIA, unité de production, DG Douanes, Services Soututelles du MINEPIA, Directions Techniques du MINEPIA	
Vérification/ Validation des données	Cabinet du Ministre, Secrétariat Générale, Direction techniques INS	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des enquêtes et des statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellules des Enquêtes et des Statistiques Institut National des Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	572 500 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Absence d'actualisation de la base de sondage -L'irrégularité des transferts des données -La non maîtrise de la procédure de collecte par les services déconcentrés	
Modalités d'interprétation	-Interprétation sur une base comparative et transversale -Facteurs exogènes (épidémies, changement climatique, cours des devises)	
5) Commentaires		
<p>-Activités prévues: Élaboration des outils (conception et test) Conception des supports de documentation des données ; Formation des acteurs de collecte sur l'utilisation des tablettes; Formation des acteurs de collecte. Réalisation de l'enquête sur les données d'abattages, production de poussins d'un jour, de lait et de miel -Modalités d'analyse : Traitement des données Validation des données</p>		

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre en œuvre du cadre organique	
Objectif	Doter les services du MINEPIA des ressources humaines et d'un cadre de travail adéquat	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	04 - Gestion des ressources humaines	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes Les Directions Techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de formations prévues par le plan de formation (y compris les quantités) -Nombre de séminaires de recyclage prévus par le plan de formation (y compris les quantités) - Effectif du personnel formé et recyclé	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	[(Nombre de personnes formées/recyclées)/(Nombre de personnes et formations prévues dans le plan de formation)]×100	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 75
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	-Déclinaison annuelle du plan de formation du personnel du MINEPAT -Fiches et rapports de formation -Liste des personnels par structure ayant bénéficié de formations conformément au plan de formation	
Mode de collecte des données	Exploitation des documents	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Vérification/ Validation des données	Direction des Affaires Générales	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Coût de collecte et d'analyse	50 000 000 F CFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Exploitation des informations recueillis dans les rapports des services déconcentré	
Modalités d'interprétation	-Analyse des fiches de collectes et d'enregistrement du personnel du MINEPIA -Lecture des rapports annuels des Délégation Régionales	
5) Commentaires		
Prise en compte de tous les informations relatives à l'enregistrement des agents en service et à la retraite et mise a jour du fichier du personnel du MINEPIA		

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHEES ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	05 - Contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	INSPECTION GENERALE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Les quatre programmes, organismes sous tutelles et rattachées, les projets et programmes...	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Audits et contrôles des Services	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	taux de réalisation	
Périodicité de la mesure	Trimestriel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 50%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100%
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Inspection Générale du MINEPIA	
Mode de collecte des données	Mission de suivi par responsable et par semestre	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Inspection Générale -Inspections des services	
Vérification/ Validation des données	-Cabinet MINEPIA -Inspection Générale	
Service responsable de la synthèse des données	-Inspection Générale -Inspections des services	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Inspection Générale Inspections des services	
Coût de collecte et d'analyse	25 000 000 F CFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Ne renseigne pas sur les conclusions des évaluations.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur est calculé pour chaque mission de l'Inspection Générale notamment l'évaluation des performances des services et l'évaluation du fonctionnement des services	
5) Commentaires		
<p>Dans le comptage du nombre de structures contrôlées ou auditées sur la performance et le fonctionnement. on considèrera les scores suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 si une structure a fait l'objet d'un contrôle ou d'un audit de performance et de fonctionnement ; -0,5 si elle a fait l'objet d'un contrôle ou d'un audit soit de performance -soit de fonctionnement ; 0 si elle n'a fait l'objet d'aucun contrôle ou d'audit aussi bien de performance que de fonctionnement. -Les structures concernées sont les suivantes : -Toutes les directions du MINEPIA ; -Les 10 Délégations Régionales du MINEPIA ; -Les 58 Délégations départementales du MINEPIA ; -Toutes les structures sous-tutelle. 		

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des textes élaborés par an et dans les délais	
Objectif	Veiller au respect des lois et règlements	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	06 - Conseil et assistance juridique	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule Juridique	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Tous les services du MINEPIA.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Actes administratifs élaborés	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre de documents élaboré} / \text{Nombre de documents soumis}) \times 100$	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 50%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Cellule Juridique	
Mode de collecte des données	Mission de suivi par responsable et par semestre	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Directions techniques Cellules Jurique cellules SIGIPES Service du personnels	
Vérification/ Validation des données	Cabinet MINEPIA Secretariat Général	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Jurique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Directions techniques, Cellules Jurique, cellule SIGIPES, Service du personnel	
Coût de collecte et d'analyse	25 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Ne rend pas compte du volume des dossiers en cours de traitement	
Modalités d'interprétation	Il indique la production des services juridiques en termes d'avis et de projets de texte élaborés au cours d'une année.	
5) Commentaires		
Il indique la production des services juridiques en termes d'avis et de projets de texte élaborés au cours d'une année.		

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINEPIA	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées au MINEPIA	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHEES ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	07 - Communication et relation publique	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Les quatre programmes ; organisme sous tutelles et rattachés, les projets et programmes, les services déconcentrés	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Diverses Publications	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 40
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40
	Année: 2024	Valeur: 40
	Année: 2025	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activités de la CELCOM -Rapport d'activités des projets/programmes ; -Archétype des supports de promotion économique.	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports d'activités et Recensement des archétypes de support de promotion	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la Communication	
Vérification/ Validation des données	Cellule de la Communication	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Communication	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Communication	
Coût de collecte et d'analyse	50 000 000 F cfa	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Ne rend pas compte du volume des dossiers en cours de traitement	
Modalités d'interprétation	L'indicateur renseigne sur le nombre archétypes de support de promotion économique du Sous-secteur EPIAH que le MINEPIA aura produit (conçus ou mis à jour) au cours d'une année	
5) Commentaires		
Publication des informations sur les activités du MINEPIA Production des spots publicitaires Production et diffusion des revues hebdomadaires des actions menées au sein du MINEPIA		

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des services du ministère disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	08 - Ressources documentaires et information des usagers	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Les quatre programmes du MINEPIA	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre de services disposant d'un mécanisme d'archivage} / \text{Nombre de Service total}) \times 100$	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 50%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'Activités SDDA, SDACL	
Mode de collecte des données	Dépouillement des fiches d'enregistrement ou enquête	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-direction de la documentation et des archives ; Sous-direction de l'accueil, du courrier et de liaison	
Vérification/ Validation des données	Sous-direction de la documentation et des archives ; Sous-direction de l'accueil, du courrier et de liaison	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de la documentation et des archives ; Sous-direction de l'accueil, du courrier et de liaison	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-direction de la documentation et des archives ; -Sous-direction de l'accueil, du courrier et de liaison	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000 Fcfa	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Indicateur englobant trois types de dossiers différents : courriers ventilés, documents archivés	
Modalités d'interprétation	Valeur moyenne, indiquant la part des dossiers traités au niveau des trois structures que sont : SDDA, SDACL	
5) Commentaires		
L'indicateur permettra de mesurer la performance des structures de gestion des ressources documentaires dans la réalisation des missions spécifiques ci-après : - ventilation du courrier ; - archivage des documents		

PROGRAMME 059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégiques tenues par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	059 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	
Action concernée par l'objectif	09 - Coordination, suivi et contrôle des activités ds services du MINEPIA	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les directions ; organismes sous tutelles et rattachés, projets et programmes	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Rencontre trimestrielle des responsables des services centraux et déconcentrés	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme du Nombre de session du dialogue de gestion tenue	
Périodicite de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 4
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 4
	Année: 2025	Valeur: 4
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapport d'activités du MINEPIA -Rapport d'activités des différentes structures du programme -Rapport des projets et programmes -Rapport des écoles de formations	
Mode de collecte des données	Missions d'accompagnement au rapportage Exploitation des différentes sources de données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG, IG, la DEPCS les Délégations régionaux,	
Vérification/ Validation des données	comité PPBS, Ministre.	
Service responsable de la synthèse des données	CELLULE DE SUIVI,	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La DEPCS	
Coût de collecte et d'analyse	25 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Insuffisance des moyens financiers alloués pour l'activité -Calendrier pas toujours connu à l'avance	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur implémente la mise en œuvre du dialogue de gestion	
5) Commentaires		
RAS		

■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Cadre de travail	314 500 000	314 500 000	1 284 140 558	1 284 140 558	1 598 640 558	1 598 640 558
02	Planification et gestion budgétaire	453 000 000	453 000 000	0	0	453 000 000	453 000 000
03	Système d'information et production des données statistiques	23 000 000	23 000 000	16 000 000	16 000 000	39 000 000	39 000 000
04	Gestion des ressources humaines	2 639 000 000	2 639 000 000	0	0	2 639 000 000	2 639 000 000
05	Contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance	18 000 000	18 000 000	0	0	18 000 000	18 000 000
06	Conseil et assistance juridique	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000
07	Communication et relation publique	38 000 000	38 000 000	0	0	38 000 000	38 000 000
08	Ressources documentaires et information des usagers	6 000 000	6 000 000	45 000 000	45 000 000	51 000 000	51 000 000
09	Coordination, suivi et contrôle des activités ds services du MINEPIA	1 470 700 000	1 470 700 000	0	0	1 470 700 000	1 470 700 000
TOTAL		4 964 200 000	4 964 200 000	1 345 140 558	1 345 140 558	6 309 340 558	6 309 340 558